



Doc. 13027

20 septembre 2012

Election de juges à la Cour européenne des droits de l'homme

(conformément à l'article 22 de la Convention européenne des droits de l'homme)

Liste et curricula vitae des candidats présentés par les Gouvernements de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la République de Moldova et de la Fédération de Russie

Sommaire

Page

Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine	3
Jasminka DŽUMHUR	11
Faris VEHAHOVIĆ	15
Dragomir VUKOJE	19
Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Croatie	25
Vesna ALABURIĆ	33
Vesna CRNIĆ-GROTIĆ	37
Ksenija TURKOVIĆ	41
Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la République de Moldova	49
Mihail BURUIANĂ	53
Valeriu GRIȚCO	57
Vladimir GROȘU	61
Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Fédération de Russie ..	67
Andrei Yurievitch BUSHEV	73
Dmitry DEDOV	77
Olga VEDERNIKOVA	81

Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine

Reçu par fax le 30 août 2012

[Traduction non officielle]

*REPRESENTATION PERMANENTE DE LA BOSNIE-
HERZEGOVINE AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE
16, allée Spach
67000 Strasbourg
Tél. 03 90 22 92 59
Fax .03 88 35 58 60*

OFC-COE-SXB -203-02-717-4/12

M. Wojciech Sawicki
Secrétaire Général
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Strasbourg, le 30 septembre 2012

Objet : Election d'un juge au titre de la Bosnie-Herzégovine
- La décision de la Présidence de Bosnie-Herzégovine

Cher Monsieur Sawicki,

Suite à la lettre de la Représentation Permanente de Bosnie-Herzégovine du 31 juillet, nous souhaitons poursuivre avec la Décision de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine sur la nomination de la nouvelle candidate pour la fonction de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Bosnie-Herzégovine :

Veuillez noter, Monsieur, que nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Chargée d'Affaires a.i.
Mirsa Muharemagic

PRÉSIDENCE DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

En application de l'article 47, paragraphe 1 a), du Règlement de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine (Journal officiel de la Bosnie-Herzégovine n° 25/01 et n° 35/02) et de l'article 4 de la Décision relative aux procédures de nomination des représentants de la Bosnie-Herzégovine auprès d'organisations et institutions internationales (Journal officiel de la Bosnie-Herzégovine n° 66/08), et conformément à l'article 21, paragraphe 1, de la Convention européenne des droits de l'homme et aux critères définis par l'article 4.2. de la Résolution 1646 (2009) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, lors de sa 25^e séance ordinaire, tenue le 19 juillet 2012, a adopté une

DÉCISION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉCISION RELATIVE À LA DÉSIGNATION DES CANDIDATS À L'ÉLECTION D'UN JUGE À LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME DE STRASBOURG AU TITRE DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

I.

La Présidence de la Bosnie-Herzégovine a noté que M^{me} Mirsa Muharemagić avait retiré sa candidature à l'élection d'un juge à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg au titre de la Bosnie-Herzégovine.

II.

En vertu de la présente décision, le paragraphe I de la Décision de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine relative à la désignation des candidats à l'élection d'un juge à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg au titre de la Bosnie-Herzégovine (décision n° 01-05-1-501/12 datée de février 2012) a été modifié et se lit désormais comme suit :

La Présidence de la Bosnie-Herzégovine a désigné une nouvelle candidate à l'élection d'un juge à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg au titre de la Bosnie-Herzégovine :

- M^{me} Jasminka Džumhur.

III.

Il incombe au ministère des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine de soumettre la présente décision, accompagnée du curriculum vitae de la candidate, par l'intermédiaire du Secrétariat du Conseil de l'Europe, au Panel consultatif d'experts pour les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme, en vue de la suite de la procédure.

IV.

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

N° 01-50-1-2163-44 / 12
Sarajevo, le 19 juillet 2012

Le Président,
Bakir Izetbegović

REPRESENTATION PERMANENTE DE LA BOSNIE-
HERZEGOVINE AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE
16, allée Spach
67000 Strasbourg
Tél. 03 90 22 92 59
Fax .03 88 35 58 60

OFC-COE-SXB -203-03-565-1/12

M. Wojciech Sawicki
Secrétaire Général
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Strasbourg, le 31 juillet 2012

Objet : Election d'un juge au titre de la Bosnie-Herzégovine
- nom et Curricula Vitae de la nouvelle candidate

Cher Monsieur Sawicki,

Suite à votre lettre du 22 juillet 2012, nous avons le plaisir de vous informer que la présidence de Bosnie-Herzégovine a, par décision du 19 juillet 2012, désigné Mme Jasminka Džumhur comme la nouvelle candidate pour la fonction de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Bosnie-Herzégovine.

La composition de la liste des candidats pour le poste au titre de la Bosnie-Herzégovine est la suivante :

1. M. Vukoje Dragomir
2. M. Vehabovic Faris
3. Mme Džumhur Jasminka

Vous trouverez ci-joint la décision précitée de la présidence de Bosnie-Herzégovine, ainsi que le curriculum vitae de Mme Jasminka Džumhur. La décision a été prise conformément au modèle adopté par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Veillez noter, Monsieur, que nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Chargé d'Affaires a.i.

Branko Babić

- c.c. M. Luzius Wildhaber, Président du Panel d'experts sur les candidats à l'élection comme juge à la Cour européenne des droits de l'homme
M. Manuel Lezertua, directeur du conseil juridique et du droit international public, secrétaire du Panel

*REPRESENTATION PERMANENTE DE LA BOSNIE-
HERZEGOVINE AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE
16, allée Spach
67000 Strasbourg
Tél. 03 90 22 92 59
Fax .03 88 35 58 60*

OFC-COE-SXB -203-02-717-4/12

M. Wojciech Sawicki
Secrétaire Général
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Strasbourg, le 1^{er} avril 2012

Objet : Election d'un juge au titre de la Bosnie-Herzégovine
Description de la procédure nationale de sélection

Monsieur le Secrétaire Général,
Comme suite à la lettre que nous vous avons adressée le 12 mars 2012, veuillez trouver ci-joint la description de la procédure nationale de sélection qui a conduit à la désignation des trois candidats.

Le texte original de cette description vous sera envoyé ultérieurement.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Ambassadeur
Zdenko Martinovic

cc : - M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
- M. Manuel Lezertua, directeur du conseil juridique et du droit international public, secrétaire du Panel

OBJET : Procédure en vue de l'élection d'un juge à la Cour européenne des droits de l'homme

La sélection des candidats aux fonctions de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Bosnie-Herzégovine est conduite conformément à la Décision relative aux procédures de nomination de représentants de la Bosnie-Herzégovine auprès d'organisations et institutions internationales (*Journal officiel de la Bosnie-Herzégovine n° 66/08*). Un appel public à candidatures est annoncé dans les trois principaux journaux de Bosnie-Herzégovine. Les critères, à savoir les conditions que doit remplir un candidat pour être présélectionné, sont définis dans la Décision susmentionnée, conformément à l'article 21, paragraphe 1 de la Convention européenne des droits de l'homme et aux critères établis par la Résolution 1646 (2009) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

La Présidence de la Bosnie-Herzégovine et les organes désignés par cette dernière participent à la procédure de sélection. L'organe habilité (en l'occurrence le ministère des Affaires étrangères) annonce l'ouverture d'un concours public pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme, vérifie si les conditions administratives sont remplies et si le délai de dépôt des candidatures est respecté, et soumet à la Présidence toutes les candidatures qui satisfont aux critères fixés par la Décision relative aux procédures de nomination de représentants de la Bosnie-Herzégovine auprès d'organisations et institutions internationales, conformément à la Résolution 1646.

Concernant les autres critères énoncés dans la Résolution 1646, l'appel public à candidatures requiert notamment que les candidats aient une parfaite maîtrise de l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe et une bonne connaissance de l'autre langue officielle, et qu'ils soumettent un curriculum vitae dans l'une des langues des peuples de la Bosnie-Herzégovine ainsi qu'en anglais ou en français, suivant le modèle inclus dans la Résolution 1646.

Conformément à l'article 3 de la Décision susmentionnée et à l'article 21, paragraphe 1 de la Convention européenne des droits de l'homme, les critères suivants, qui concernent les conditions nécessaires à l'exercice des fonctions de juge, étaient mentionnés dans l'appel public à candidatures :

Le juge doit jouir de la plus haute considération morale et réunir les conditions requises pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires ou être un juriste possédant une compétence notoire ;

Le juge doit avoir une excellente connaissance de l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe (anglais ou français) et être capable de communiquer dans l'autre ;

Le juge siège à la Cour à titre individuel ;

Pendant la durée de son mandat, le juge ne peut exercer aucune activité incompatible avec les exigences d'indépendance, d'impartialité ou de disponibilité requise par une activité exercée à plein temps.

Outre les qualifications indiquées ci-dessus, les candidats devaient soumettre leur curriculum vitae dans l'une des langues des peuples de la Bosnie-Herzégovine ainsi qu'en anglais ou en français, suivant le modèle inclus dans la Résolution 1646 (2009).

Le ministère des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, sur habilitation de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, a annoncé l'appel public à candidatures pour le siège de juge à la Cour européenne des droits de l'homme dans les trois principaux quotidiens (*Dnevni Avaz*, *Nezavisne Novine* et *Dnevni List*), en respectant les dispositions de la Décision de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine relative aux procédures de nomination des représentants de la Bosnie-Herzégovine auprès d'organisations et institutions internationales et de la Résolution 1646 (2009) du Conseil de l'Europe.

En application de l'article 4 de la Décision, la Présidence de la Bosnie-Herzégovine a sélectionné trois personnes sur la liste de candidats, conformément à l'article 4.2 de la Résolution 1646. Elle a en outre veillé à ce que tous les candidats possèdent des qualifications comparables et à ce que les deux sexes soient représentés.

Les candidats au poste de juge, ainsi qu'indiqué dans l'appel public à candidatures, devaient fournir les justificatifs suivants pour prouver qu'ils remplissent les conditions requises :

- copies certifiées conformes des documents suivants : diplôme universitaire (diplôme attesté dans le cas d'un diplôme délivré par une université étrangère ou obtenu dans un pays autre que la Bosnie-Herzégovine après le 6 avril 1992) ; certificat de nationalité ; carte d'identité délivrée par le CIPS (système de protection de l'identité

des citoyens) ; certificat d'admission au barreau ; justificatifs de l'expérience professionnelle pertinente requise (attestation d'emploi ou équivalent) ; attestation de la connaissance de l'anglais et du français ; curriculum vitae dans l'une des langues des peuples de la Bosnie-Herzégovine et en anglais ou en français, conforme au modèle de curriculum vitae inclus dans la Résolution 1646 (2009).

La Présidence de la Bosnie-Herzégovine a transmis, par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères, la liste de trois candidats et leurs curriculum vitae en anglais au Panel consultatif d'experts établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en vue de la suite de la procédure.

*REPRESENTATION PERMANENTE DE LA BOSNIE-
HERZEGOVINE AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE*

*16, allée Spach
67000 Strasbourg
Tél. 03 90 22 92 59
Fax .03 88 35 58 60*

OFC-COE-SXB -203-02-717-4/12

M. Wojciech Sawicki
Secrétaire Général
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Strasbourg, le 13 mars 2012

Objet : Election d'un juge au titre de la Bosnie-Herzégovine
- liste des candidats

Cher Monsieur Sawicki,

Suite à votre lettre du 8 septembre 2011, nous avons le plaisir de vous informer que la présidence de Bosnie-Herzégovine a, par décision du 22 février 2012, désigné les candidats suivants pour la fonction de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Bosnie-Herzégovine :

1. Mme Muharemagic Mirsa
2. M. Vukoje Dragomir
3. M. Vehabovic Faris

Vous trouverez ci-joint la décision précitée de la présidence de Bosnie-Herzégovine, ainsi que le curriculum vitae des trois candidats, qui est conforme au modèle adopté par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le courrier décrivant la procédure nationale de sélection des trois candidats vous sera adressé ultérieurement.

Veuillez noter, Monsieur, que nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Zdenko Martinovic
Ambassadeur

cc : M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
M. Luzius Wildhaber, Président du Panel d'experts sur les candidats à l'élection comme juge à la Cour européenne des droits de l'homme
M. Manuel Lezertua, directeur du conseil juridique et du droit international public, secrétaire du Panel

Jasminka DŽUMHUR**CURRICULUM VITAE******I – Etat civil***

Nom, Prénom : DŽUMHUR, Jasminka
 Sexe : féminin
 Date et lieu de naissance : le 23 juin 1963, Zenica, Bosnie et Herzégovine
 Nationalité(s) : Bosnienne

II – Education et qualifications académiques et autres

1. Master en Criminologie, Faculté de Criminologie de l'Université de Sarajevo, études de Criminologie et de Sécurité, Sarajevo, 2009
2. Diplôme de Droit, Faculté de Droit de l'Université de Sarajevo, 1987
3. Épreuve de magistrature, Ministère de la Justice de la République de Bosnie-Herzégovine, 1994
4. Autres formations:
 - a. Institut de Formation en Droits de la Femme (Women's Human Rights Training Institute - WHRTI) – Activités éducatives visant à former les juristes à utiliser les mécanismes des droits de l'homme régionaux et universels en matière des droits de l'Homme concernant les femmes, comprenant: violence contre les femmes, santé et droits sexuels et reproductifs, et discrimination à l'emploi.
 La Fondation bulgare de recherches de la problématique des genres (The Bulgarian Gender Research Foundation - BGRF) en coopération avec ses partenaires, le Centre des Droits Reproductifs (Center for Reproductive Rights - CRR) et le Réseau Est-Ouest des Femmes (Network of East-West Women - NEWW) Sofia, Bulgarie, 2004-2006
 - b. Centre international de formation de l'OIT, Formation: "Promotion des droits des Travailleuses et égalité dans l'emploi", Sarajevo, 9-13 octobre 2000
 - c. Formation avancée sur les droits de l'homme et le leadership des femmes, WLDI, Institut, Pologne et Hongrie, 1998-1999

III – Activités professionnelles pertinentes***a. Description des activités judiciaires***

A accompli des activités judiciaires entre 1989 et 2001 au Tribunal correctionnel de Zenica:

1989 – 1993 Juge au Tribunal correctionnel à Zenica

1993 – 2001 Présidente du Tribunal correctionnel à Zenica

Principales activités :

- Assurer la performance du Tribunal;
- Gestion de l'administration du Tribunal, ses ressources techniques et humaines;
- Contrôle du travail du Tribunal et rédaction de rapports pour les institutions concernées;
- Renforcement du système de justice dans le sens de l'indépendance institutionnelle;
- Évaluation du travail des juges;
- Révision des textes législatifs et initiatives en vue des amendements à apporter à ceux-ci et
- accomplissant 65% de ses activités en qualité de juge.

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

b. Description des activités juridiques non judiciaires

- **Avril 2001 - juin 2007 – Responsable national des Droits de l'Homme et Responsable en chef au Bureau du Haut Commissaire des Droits de l'Homme en Bosnie-Herzégovine**

Principales activités :

- Assurer le fonctionnement efficace de la présence de la Bosnie-Herzégovine sur le terrain et la mise en œuvre du Plan de travail, par le biais de réunions régulières du personnel, de processus et d'activités de consultation et de coordination avec d'autres organismes, organisations gouvernementales et les ONG;
- Suivi de la situation des Droits de l'Homme en Bosnie-Herzégovine, proposition de mesures appropriées et des activités à entreprendre et faire des recommandations pour le HCDH;
- Renforcement du partenariat avec les organisations de la société civile, autres acteurs non étatiques et les membres des institutions de l'État;
- Fournir une expertise juridique sur les normes nationales et internationales des droits de l'homme aux institutions B & H, l'OSC, dans les domaines de la justice de transition, de l'élimination de la discrimination contre les femmes, de la mise en œuvre des obligations conventionnelles de l'ONU et des recommandations, de la lutte contre la traite des êtres humains, contre la violence domestique, et des victimes de la guerre etc.
- Assurer des formations à la police, l'application de la Loi, aux juges, procureurs, aux assistants sociaux aux OSC, aux représentants du GIP, de la SFOR/EUFOR, MPUE sur les droits de l'homme, la lutte contre la traite des êtres humains, l'immigration illégale et l'asile, la violence domestique, les violences basées sur le sexe;
- Participation à la rédaction des lois et des règlements.
- Fournir des conseils permanents aux représentants des gouvernements à tous les niveaux

- **Du 5 juillet 2007 au 15 décembre 2008 – Consultante juridique, Conseillère juridique supérieure et Coordinatrice des programmes en matière de Justice et du Secteur civil pour les Balkans Occidentaux dans le cadre de la Commission inter nationale des personnes disparues (International Commission for Missing Persons - ICMP)**

Principales activités :

- Rédaction de communications écrites aux gouvernements et aux organisations internationales liées aux activités ICMP;
- Assurer le soutien aux instances gouvernementales et renforcement à tous les niveaux, y compris le pouvoir judiciaire, en vue de l'amélioration des capacités des gouvernements à aborder la question des personnes disparues;
- Coopération avec les organismes et autorités gouvernementaux pertinents, ainsi qu'avec les organisations internationales, afin de combler les lacunes juridiques identifiées dans la protection des droits liés à la question de personnes disparues;
- Fournir une expertise juridique aux gouvernements et à la rédaction de la législation primaire ou secondaire ou des amendements pertinents pour les questions de personnes disparues, p. ex. la Loi sur les personnes disparues ; la Loi sur le registre de l'ADN ou les lois traitant des victimes de la guerre civile;
- Fournir un soutien technique et une formation aux gouvernements et aux organisations de la société civile, notamment dans le domaine de la mise en œuvre de la législation des droits des familles des personnes disparues;
- Fournir une expertise juridique au gouvernement et au secteur civil sur des cas particuliers représentatifs des profils particuliers de violations des droits de l'homme liées aux personnes disparues, en gardant à l'esprit les recommandations du Traité des Nations Unies et les décisions des tribunaux nationaux pertinents;
- Soutien aux efforts de l'ICMP concernant l'amélioration des capacités des juridictions et des parquets à protéger les droits des victimes et des témoins et à aborder les questions concernant les personnes disparues;
- Révision des textes législatifs et la rédaction de projets de textes en vue de leur conformité avec les normes nationales et internationales des droits de l'homme liées à la question des personnes disparues.

- **Le 15 décembre 2008 - Nommée Ombudsman pour les droits de l'homme de Bosnie-Herzégovine**

Principales activités:

- Gestion des mécanismes nationaux des Droits de l'Homme
- Assurance de la protection et de la promotion des Droits de l'Homme

c. Description des activités professionnelles non juridiques

Aucune

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

- 2010 – à présent: membre du groupe de travail des Nations Unies pour les disparitions forcées et involontaires;
- En sa qualité d'agent national des droits de l'homme et de responsable en chef dans le cadre du Bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine et de l'Ombudsman de Bosnie-Herzégovine, participe à la coordination de la rédaction de divers rapports sur la mise en œuvre des normes internationales des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine, en particulier : pour les textes des Nations Unies relevant de la Charte et des traités, le Comité sur l'élimination de la Discrimination raciale (CERD), le Comité contre la Torture (CAT), pour le Comité sur l'élimination de la Discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Comité des droits de l'enfant (CRC), le Comité sur les droits des travailleurs Migrants (CMWR);
- Assure des formations à la police, aux personnes chargées de faire respecter la loi, juges, procureurs, travailleurs sociaux, membres des OSC, des représentants du GIP, la SFOR/EUFOR, MPUE sur les droits de l'homme, la lutte contre la traite des êtres humains, l'immigration illégale et l'asile, la violence au foyer, violence sexiste;
- Rédaction des *amicus curie* dans les cas de violations des droits de l'homme devant la Chambre des droits de l'homme pour la Bosnie-Herzégovine (cas : 13051/03/CH, CH/02/8679, CH/02/8689, CH/02/8690, CH/02/8691, CH/02/8961, no. CH/02/9499) et l'affaire de Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine: U-4/04);
- Rédaction des lois et règlements : Loi sur la circulation et séjour des étrangers et l'asile, Loi sur l'égalité entre les sexes, la Loi sur la Protection contre la Violence familiale, Règlement de la Protection contre le trafic de victimes-étrangers ;
- Fournit des conseils permanents aux ministères responsables de la Bosnie-Herzégovine, aux ONG;

V. Activités publiques

a. Fonction publique

Aucune

b. Nominations

- Ombudsman de Bosnie-Herzégovine
- Premier président du Comité directeur de l'Institut des personnes disparues de Bosnie- Herzégovine
- Première femme membre du groupe de travail des Nations Unies pour les disparitions forcées ou involontaires dans son histoire depuis 1980

c. Postes occupés dans un parti ou mouvement politique

Aucun

VI. Autres activités

- Ancienne membre de diverses ONG et l'un des fondateurs du mouvement des femmes en Bosnie-Herzégovine : fondateur et ancienne membre de l'Association des femmes « Medica » à Zenica et le Centre d'Assistance juridique pour les femmes à Zenica en période 1993-2001, ancienne membre de la Commission de Coordination des femmes de Bosnie-Herzégovine, fondateur et membre du Réseau économique des femmes de Bosnie-Herzégovine et du Conseil exécutif de l'Initiative des femmes bosniennes;
- Consultants à court terme pour différentes organisations internationales et intergouvernementales sur les questions des Droits de l'Homme, y compris COWI, UNIFEM, l'UNICEF, PNUD, FNUAP, monde d'apprentissage/USAID
- Participé et prononcé conférences nationales et internationales sur les droits de l'homme.

VII – Publications et autres travaux

Nenadic, M, Đuderija S, Džumhur, J, Krehić, A: *Commentary of the Law on Missing Persons of Bosnia and Herzegovina*, Center for Free Access to Information, Sarajevo, 2008, COBISS.BH-ID 17,043,462

Krunić Zita, LJ, Krehić, A, Džumhur, J, Sendić, M: *Analysis of the Harmonization of the BiH Legislation with the Convention on the Rights of the Child, the Ombudsman for Human Rights in Bosnia and Herzegovina*, Sarajevo, 2009, ISBN 978-9958 - 503-00-9;

Džumhur, J: *Reparations of war victims rights in Bosnia and Herzegovina in the practice of the Human Rights Chamber and the BiH Constitutional Court*, the Fund for Humanitarian Law, Documenting and memory, the Forum for Transitional Justice / March / April 2009

Enhancing Women's Political Participation, A Policy Note for Europe and CIS, UNDP Regional Bureau for Europe and the Commonwealth of Independent States, Bratislava, 2009, ISBN 978-92-95092-02-0

Džumhur, J. and others: *Human Rights for Social Workers in Theory and Practice-Training Manual*, the Organization for Security and Co-operation in Europe, Mission to Bosnia and Herzegovina, Sarajevo, 2009, ISBN 978-92-9235-333 – 9

Ačkar, B, Krehić, A, Kušundžija, A, Jerković, R, Ačkar, M and Džumhur, J: *Gender Aspects of the Labor Law - Manual for Inspectors, Judges, Prosecutors*, Center for Free Access to Information Sarajevo and the Center for legal assistance to women,

Sali Terzić, S. Lukić, N., Ausić, S., and Džumhur, J., *Handbook on the Protection of Victims of human trafficking in Bosnia and Herzegovina*, the Office of the High Commissioner for Human Rights in Bosnia and Herzegovina

VIII – Langues

Langue	Lu			Écrit			Parlé		
	Très bien	bien	base	Très bien	bien	base	Très bien	bien	base
<i>a. Première langue:</i>									
– Bosnien/Croate/Serbe (langue maternelle)	“X	”	”	X	”	”	X	”	”
<i>b. Langues officielles:</i>									
– Anglais	“X	”	”	“X	”	”	“X	”	”
– Français	”	”	“X	”	”	“X	”	”	“X
<i>c. Autres langues:</i>									
– Russe	“X	”	”	X”	”	”	“X	”	”

IX. Au cas où vous ne remplissez pas le niveau de connaissances linguistiques requises pour le poste de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention de suivre des cours de langue intensif de la langue concernée avant, et si besoin, également au début de votre période d'obligation, si vous êtes élue juge à la Cour.

Si je suis élue à la Cour, je serai très désireuse de parfaire ma connaissance des deux langues officielles du Conseil de l'Europe.

X. Autres informations pertinentes

Aucune

XI. Veuillez confirmer que vous prendrez une résidence permanente à Strasbourg si élue juge à la Cour.

Je confirme que je prendrai ma résidence permanente à Strasbourg si élue juge à la Cour.

Faris VEHA BOVIĆ
CURRICULUM VITAE*

I. Etat civil

Nom, prénom	VEHA BOVIĆ, Faris
Sexe	Masculin
Date et lieu de naissance	3 mai 1967, Sarajevo
Nationalité(s)	B-H

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

1981-1985: Lycée/Gymnasium, Sarajevo,

1987-1993: Faculté de droit, Université de Sarajevo,

1998: Stagiaire à la Commission européenne des droits de l'homme à Strasbourg,

2000: Participant à l'Ecole d'été sur la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales à Budapest, organisée par le Groupe international des droits des minorités du Conseil de l'Europe,

2001: Reçu à l'Examen du Barreau,

2004: Ecole d'été consacrée aux droits de l'homme et à la démocratisation, Université de Bologne et Institut Balcanica,

2003-2005: programme interdisciplinaire d'études post-universitaires en études européennes, Université de Bologne et Université de Sarajevo, Master en études européennes.

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

Juge ad hoc à la Cour européenne des droits de l'homme depuis décembre 2010 ;

Juge à la Cour constitutionnelle de la Fédération de Bosnie-Herzégovine depuis le 1er décembre 2007 ;

Membre du Conseil pour la protection des intérêts nationaux vitaux au sein de la Cour constitutionnelle de la Fédération depuis le 14 février 2008 ;

Vice-président de Cour constitutionnelle de la Fédération de Bosnie-Herzégovine depuis septembre 2008 ;

Greffier à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine du 15 janvier 2001 au 30 novembre 2007 ;

Expert juridique – Bureau du Médiateur des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine du 1^{er} mars 1996 au 14 janvier 2001.

b. Description des activités juridiques non judiciaires

Membre de l'Association des juges de la Fédération de B-H ;

Chargé de cours aux Centres de formation des juges et procureurs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska.

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

c. Description des activités professionnelles non juridiques

Membre du Conseil d'administration du Centre pour les droits de l'homme de l'Université de Sarajevo ;

Membre de l'Association Alumni for the Centre of Interdisciplinary Postgraduate Studies (ACIPS).

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

Sélectionné par le Président de la Section IV à partir de la liste des juges ad hoc et participation à l'affaire Esmā Palić c. B-H (la plus importante affaire sur la question des personnes disparues) et auteur, conjointement avec le Président de la Section IV et actuel Président de la Cour européenne des droits de l'homme, M. Bratza, d'un avis séparé.

Chargé de cours aux Centres de formation des juges et procureurs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska dans le domaine de l'application de la Convention européenne des droits de l'homme,

Chargé de cours aux Centres de formation des juges et procureurs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska dans le domaine de la jurisprudence et de la procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme,

Chargé de cours aux Centres de formation des juges et procureurs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska dans le domaine de la jurisprudence et de la procédure devant la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine,

Chargé de cours au Conseil de l'Europe (Bureau de Sarajevo), à l'OSCE, aux Nations Unies en matière de protection des droits de l'homme, de jurisprudence et de procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine,

Participation à divers projets du Centre pour les droits de l'homme de l'Université de Sarajevo, consacrés à la protection des droits de l'homme,

Participation à divers projets de l'Association pour l'Initiative démocratique relatifs à la protection des droits de l'homme,

Chargé de cours auprès de fonctionnaires internationaux à l'OSCE, Equipe internationale de police, dans le domaine de la structure constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et de la Convention européenne des droits de l'homme,

Rédacteur du Bulletin de jurisprudence de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine,

Auteur de nombreux articles sur les droits de l'homme et les droits constitutionnels,

Nombreuses conférences sur les droits de l'homme données dans diverses institutions et organisations, à des ONG, juges et procureurs.

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

Aucun.

b. Mandats électifs

Aucun.

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

N'a jamais été membre d'un quelconque parti politique. Ne s'est jamais engagé dans aucun parti politique.

VI. *Autres activités*

Organisation et participation à de nombreux événements liés aux droits de l'homme, à la démocratisation et à la société civile (cours, séminaires, tables rondes), ainsi qu'aux discussions relatives à la réforme constitutionnelle en B-H,

Engagé comme expert dans le cadre du développement de l'autonomie locale en Fédération de B-H,

Engagé comme expert juridique par la Commission européenne dans le cadre des préparatifs du projet de réforme constitutionnelle en Bosnie-Herzégovine.

VII. *Travaux et publications* (en anglais uniquement)

- Plus de 20 publications scientifiques (livres, articles, rapports, études), livres (en tant que coauteur), participation à des projets internationaux scientifiques et de recherche;
1. Relationship Between Constitution of Bosnia and Herzegovina and the European Convention on Human Rights,
 2. Legal analysis of initiatives for constitutional reform in Bosnia and Herzegovina,
 3. Why there will be no systematic constitutional reform in Bosnia and Herzegovina;
 4. Co-author of the project of translation of 93 key judgment of the European Court of Human Rights organized by the Council of Europe,
 5. Co-author of the Regional Human Rights Report 2007,
 6. Co-author of the Report on Human Rights in Bosnia and Herzegovina 2008 and 2010.
 7. Constitutional Obstacles,
 8. Position of Constituent People in the Constitution of Bosnia and Herzegovina,
 9. Relations Between Constituent People, Others and National Minorities and Question of Protection of Collective Rights;
 10. Jurisprudence of the Constitutional Court of Bosnia and Herzegovina concerning housing and right to work disputes.

VIII. *Langues*

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
<i>a. Première langue:</i> Premières langues: – Serbe-Bosniaque-Croate
<i>b. Langues officielles:</i> – anglais	X	X	X
– français	X	X	X
<i>c. Autres langues:</i>									

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Oui.

X. Autres éléments pertinents

La Cour constitutionnelle de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, dont j'exerce actuellement la fonction de Vice-président, n'a pas compétence en appel ou une quelconque autre compétence susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêt ou à la nécessité de nommer un juge ad hoc au cas où je serais élu juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme que je m'installerai à Strasbourg si je suis élu juge à la Cour.

Dragomir VUKOJE
CURRICULUM VITAE*

I. État civil

Prénom : Dragomir
 Nom : VUKOJE
 Sexe : masculin
 Date de naissance : 27 août 1951
 Lieu de naissance : Trebinje, Bosnie-Herzégovine
 Nationalité : Bosnie-Herzégovine
 Situation : marié à Miroslava Babić, deux enfants

II. Études et diplômes

2010 – 2011 Acceptation par le Conseil de la Faculté de droit de l'Université *Apeiron* de Banja Luka de la thèse de doctorat intitulée *Les normes de la Convention européenne des droits de l'homme applicables aux affaires de crimes de guerre*

2008 – 2010 Faculté de droit de l'Université *Apeiron* de Banja Luka (obtention d'un Master de droit) ; Master de droit dans le domaine des crimes contre l'humanité

1970 – 1974 Université de Belgrade, Faculté de droit, Belgrade, Serbie

1966 – 1970 Études secondaires à Trebinje

Septembre 1993 Concours du Barreau, Podgorica, Monténégro

Principales formations internationales suivies :

Septembre 2011 : Belgrade, Serbie, Fondation pour le droit humanitaire, « L'héritage du TPIY ».

Juin 2009 : formation judiciaire d'une semaine à la Cour suprême suédoise, organisée par l'Office suédois de développement international (Swedish International Development Agency – SIDA).

Octobre 2008 : formation judiciaire et formation à la coopération, Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg.

Octobre 2008 : formation judiciaire de deux semaines aux États-Unis, organisée par le ministère américain de la Justice.

Février 2007 : formation judiciaire d'une semaine au Royaume-Uni, organisée par l'ambassade britannique en Bosnie-Herzégovine, en coopération avec le Conseil de l'Union européenne.

Mars 2006 et 2008 : formations judiciaires au TPIY (Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie)

Septembre 2002 : formation judiciaire de deux mois en France. Cours théoriques dispensés à l'École nationale de la magistrature et à la cour d'appel de Paris. Formation pratique au tribunal de grande instance (TGI) de Saint Etienne.

Novembre 1997-juin 1998 : formation judiciaire de six mois en France. Cours théoriques dispensés à l'École nationale de la magistrature à Paris. Formation pratique au TGI de Tarbes, dont deux mois de cours intensifs de français à Vichy, Université de Clermont-Ferrand, et un mois de cours de français à l'Alliance française à Paris.

Juin 1997 : programme d'un mois organisé par le Conseil de l'Europe et le ministère français de la Justice.

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

III. Activités professionnelles pertinentes

Activités judiciaires :

- 2010 Juge ad hoc à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg -liste officielle des juges ad hoc, mise à jour en mai 2011
- 2009 candidat officiel au titre de la Bosnie-Herzégovine au poste de juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye à l'Assemblée des États parties qui s'est tenue en janvier 2009 à New York.
- Depuis 2005 :
- Juge à la Cour de Bosnie-Herzégovine (Cour d'État) de Sarajevo, chambre d'appel, Section I Crimes de guerre, Section II Criminalité organisée
- Premier Président de la section Crimes de guerre de la Cour de Bosnie-Herzégovine
- 1998 – 2005 Juge au tribunal de grande instance de Trebinje, Bosnie-Herzégovine
- 1993 – 1998 Juge au tribunal d'instance de Trebinje, Bosnie-Herzégovine

Activités non judiciaires

- 1975 – 1993 Conseil auprès de la compagnie d'électricité *Elektrodistribucija* de Trebinje

Activités professionnelles non juridiques

- 2009-2012 Formateur désigné des juges et procureurs du Centre de formation à la magistrature des institutions publiques de la Fédération de Bosnie-Herzégovine
- 2010-2012 Membre du Conseil national des examinateurs de droit économique du Barreau

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

En vertu de l'article II/2 de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, les droits et obligations qui découlent de la Convention européenne des droits de l'homme et de ses protocoles sont directement applicables en Bosnie-Herzégovine et ces instruments priment sur toute autre loi. C'est la raison pour laquelle je suis amené, en ma qualité de juge à la chambre d'appel de la section I des crimes de guerre et de la section II de la criminalité organisée, de la criminalité économique et de la corruption, à statuer sur des moyens d'appel dans des affaires de détention provisoire (contestation de la légalité de la détention provisoire) dans lesquelles l'auteur de l'appel invoque la violation de l'article 5 de la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi que sur des appels portant sur la violation de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Il convient également de noter que je suis confronté à des violations des droits de l'homme constitutives de graves violations du droit humanitaire international, précisément de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui interdit la torture. Lorsque j'agis en qualité de juge de la section administrative, je statue et délibère sur des appels qui ont trait à la violation du droit de propriété garanti par l'article 1^{er} du Premier Protocole à la Convention européenne des droits de l'homme.

Enfin, dans le cadre des appels liés au principe *nullum crimen sine lege* (pas de crime sans loi) et à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, la peine de mort est interdite au titre de l'article 2 du Protocole n° 6 et du Protocole n° 13 à la Convention européenne des droits de l'homme.

V. Activités publiques

Le Conseil supérieur de la magistrature de Bosnie-Herzégovine a adopté le Code d'éthique judiciaire, qui vise à promouvoir des normes professionnelles et déontologiques dans le fonctionnement du système judiciaire de Bosnie-Herzégovine. Ce code garantit notamment que les juges sont libres de prendre part à des activités civiles, caritatives et religieuses, sous réserve d'éviter toute activité ou association susceptible de nuire à leur impartialité ou d'interférer avec l'exercice de fonctions judiciaires (article 2, alinéa 2, point 3). De plus, en vertu de ce même article 2, alinéa 2, point 3, les juges doivent s'abstenir (a) d'être membres de partis politiques, (b) d'assister à des rassemblements politiques et à des événements politiques destinés à collecter des fonds, (c) de toute contribution aux partis politiques ou aux campagnes électorales, (d) de prendre part publiquement à des débats politiques controversés, sauf sur des questions qui concernent

directement le fonctionnement des tribunaux, l'indépendance de la justice ou les aspects essentiels de l'administration de la justice et (e) de signer des pétitions visant à influencer une décision politique.

Les éléments qui précèdent attestent clairement des conditions assez restrictives auxquelles sont soumises les activités publiques des juges, afin de garantir leur impartialité. C'est pourquoi, dans un souci de respect de la déontologie de la profession judiciaire, en ma qualité de juge, je n'ai jamais exercé au cours de mon existence la moindre activité qui puisse mettre en doute mon indépendance, mon impartialité ou mon intégrité. En conséquence, mes réponses aux points a., b. et c. sont négatives.

VI. Autres activités

- a. Domaine Association des citoyens – admirateurs de la langue française – Club francophone de Trebinje
- b. Durée: 2000 - 2006
- c. Fonction: Président du Club

VII. Travaux et publications (en anglais uniquement)

- Standards of proof in the war crime cases – International Scientific Conference: Topical issues of the application of criminal legislation, Collection of Papers, the Faculty of Law Banja Luka, 4 and 5 February 2011;

- With Božidar Banović, PhD, co-authored a paper titled *The Prohibition of Torture as ius cogens of the International Criminal Law and International Human Rights Law*.

- The Historical Importance of the French Civil Code and Its Codification - Serb Legal Thought, Journal of Legal Theory and Practice; Banja Luka, Issue 41 (2007)

- New Legal Solutions and How They Contribute to Efficiency In Criminal Proceedings
Law and Justice, Journal of Case Law and Theory; Sarajevo, Issues 1-2 (December, 2004); Criminal Justice In France: An Outline of the Journal of Justice, Case Law and Theory; Banja Luka, Issue 12 (March, 2004)

- Judicial College of Bosnia and Herzegovina – June, 2008 (Neum, BiH). Lectured on the use of facts adjudicated by the ICTY decisions
- Judicial College of Bosnia and Herzegovina – June, 2007 (Neum, BiH). Lectured on the new Criminal Procedure Code
- Training Programme for Appellate Judges of Bosnia and Herzegovina; May, 2007 (Banja Luka, BiH). Lectured on sentencing in war crimes and organised crime cases before the Court of BiH.
- Training Programme for War Crimes Judges – September, 2006 (Vlašić, Bosnia). Moderated a panel on war crimes which included internationally distinguished speakers: Professor Dr Zoran Pajić from King's College of London and Professor Dr William Schabas, Director of the Irish Centre for Human Rights, National University of Ireland, Galway, Ireland.
- Regional Conference on National War Crimes Trials – October, 2006 (Miločer, Montenegro). Lectured on war crimes issues. Speakers at the conference included Clint Williamson, US War Crimes Ambassador, Sam Nazzaro, Permanent Legal Advisor to the US Department of Justice (OPDAT/US Embassy in Belgrade, Nicholas Ackerman, Regional Director of the US Department of Justice for Central and East Europe, Nataša Kandić, Director of the Humanitarian Law Fund, David Tolbert, ICTY Deputy Chief Prosecutor and Joseph Paonesa, US Marshals Service.
- Law School Symposium on Civil Law in Europe – October, 2004 (University of Sarajevo Law School). Lectured at an international symposium on the historical significance of the civil law in France
- Third Annual Conference on Substantive Criminal Law – June, 2004 (Neum, Bosnia). Lectured at the conference concerning solutions that would contribute to the efficiency of criminal proceedings.
- The first state level Conference “Processing of War Crimes – Achievements & Challenges” organised within the Support to WCC Project held in June 2006 in Sarajevo. The Conference is organised within the UNDP - Government of Japan Project “Support to the Establishment of the War

Crimes Chamber". I actively participated in the topic "Current Legislation on Transfer of Evidence and War Crime Cases (The Hague – BiH – Entities) – Survey of Regulations.

Other courses/programmes/study visits:

- *Analysis of the ECHR verdicts*; seminar held in Sarajevo on September 14-15, 2009
- Visited the ECHR in Strasbourg on three occasions (1997, 1998 and 2008)
- A member of a delegation of judges and prosecutors from Bosnia-Herzegovina visiting the United States from 11 to 25 October 2008;
The delegates visited the courts, prosecutors and investigative offices as well as law schools in Pittsburgh and Boston. The programme covered the investigation and trial management of complex organised crime cases.
- *Human Losses in BiH 91-95*; June 2007 (Sarajevo, BiH)
The results of the project were introduced and then evaluated by three independent experts: Patrick Ball, Philip Verwimp and Ewa Tabeau.
- *Independence of Judiciary and Transition Challenges*; June 2007
(Belgrade, Serbia)
- *Human Rights Protections in BiH Criminal Legislation*; May 2006
(Neum, Bosnia)
- Member of a delegation of the Court of BiH judges visiting the judicial institutions of England and South Wales; February 2006
- Member of a delegation of the Court of BiH judges visiting the ICTY – January 2006
(Den Haag, The Netherlands)
The delegates observed trials being conducted at the ICTY [the *Milošević* trial and the so-called *Vukovar Three* (Mrkšić, Radić, Šljivančanin)] and met with the Prosecution, Registry and the Judiciary.

War Crimes; November, 2005
(Sarajevo, Bosnia); Moderators: Judges Miletić and Rodrigues.
- *Criminal Procedure*; September 2005
(organised by the US Department of Justice). Moderators: Judge Manuel Real, David O. Carter and Prosecutor Steven Kessler.
- Seminar on War Crimes; March, 2005
(Sarajevo, BiH) Moderators: Dermont Groome, Antoinette Issa, Gabrielle McIntyre, Catherine Marchi-Uhel, Frederick Harhoff.

ICTY outreach to the local communities in Bosnia and Herzegovina – the ICTY's work on war crimes committed in Foča; October, 2004
- *International Humanitarian Law before ICTY and National Courts*; February 2002
(Sarajevo, BiH) International lecturers included Almiro Rodrigues, the former ICTY judge, Aryeh Neier, President of Open Society Institute of New York, Frank Orton, Human Rights Ombudsman in BiH, Eugene O'Sullivan and John E. Ackerman co-authors of the book *ICTY Practice and Procedure*, John Richard and William Day Jones, Defence Counsel before the ICTY.
- *Jurisprudence of the European Court of Human Rights*; September, 2002
(Banja Luka, BiH)
- *International Humanitarian Law before the ICTY and Domestic Courts*; February 2002
(Sarajevo, BiH) Lecturers included Aryeh Neier, President, Open Society Institute – New York, Prof. Eugene O'Sullivan, John E. Ackerman, co-author- and books *Practice and Procedure of the ICTY*, Prof. Peter Murphy, Prof. Zoran Pajić, Mr. John Richard Day Jones, Mr. Rodney Dixon and many others;

- *New Criminal Code of RS – the Main Restructuring Directions*; December, 2000. (Teslić, BiH)
- And about 30 other seminars.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
<i>a. Première langue :</i>									
– français	X		..	X		X	..
<i>b. Langues officielles :</i>									
– anglais	..	X	X	X
– français	X	X	X	..
<i>c. Autres langues :</i>									

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

J'accepte pleinement cette condition.

X. Autres éléments pertinents

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme par la présente que je résiderai de manière permanente à Strasbourg comme indiqué ci-dessus.

Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Croatie

[Email adressé à M. Wojciech Sawicki, Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire, daté du 27 August 2012]

Le gouvernement de la République de Croatie,

Conformément à l'article 31, paragraphe 3 de la Loi sur le gouvernement de la République de Croatie (Journal officiel n° 150/2011), a adopté, lors de sa session du 23 août 2012,

LA CONCLUSION

de la procédure d'élection des candidats de la République de Croatie
au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

- Vesna Alaburić,
- Vesna Crnić-Grotić, Docteur en droit,
- Ksenija Turković, Docteur en droit,

sont désignées candidates au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

Classe : 080-02/12-01/515

N° : 5030115/1-12-01

Zagreb, le 23 août 2012

LE PREMIER MINISTRE
Zoran Milanovic

(m.p.)

Vu le point V, paragraphe 2, de la Décision du gouvernement de la République de Croatie relative à la constitution d'un Comité de sélection des candidats de la République de Croatie au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme (JO 139/2009, 95/2010 et 119/2011), le Comité de sélection des candidats de la République de Croatie au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme publie le présent

AVIS PUBLIC À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

à la sélection de candidats de la République de Croatie au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Les candidats devront notamment remplir les conditions suivantes :

1. Ils doivent jouir de la plus haute considération morale, conformément aux dispositions de l'article 21, paragraphe 1, de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
2. Ils doivent réunir les conditions requises pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires ou être des juristes possédant une compétence notoire, conformément aux dispositions de l'article 21, paragraphe 1, de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
3. Ils doivent être âgés de moins de 70 ans, conformément aux dispositions de l'article 23, paragraphe 2, de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
4. Ils doivent avoir une connaissance active de l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe et une connaissance passive de l'autre, conformément à la Résolution 1646 (2009) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le texte de cette résolution est disponible sur le site web officiel du ministère de la Justice (www.pravosudje.hr) ;
5. Ils ont l'obligation de cesser toute activité qui pourrait être incompatible avec leur indépendance, leur impartialité ou l'engagement à temps plein attendu d'eux pendant leur mandat, conformément aux dispositions de l'article 21, paragraphe 1, de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les qualifications requises pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires sont les suivantes : le candidat doit avoir au moins 15 ans d'expérience en tant que magistrat, avocat ou notaire ou être professeur de droit à l'université, avoir passé l'examen du barreau, avoir au moins 20 ans d'expérience et une carrière établie dans un domaine juridique déterminé, avec notamment la publication d'articles professionnels et scientifiques.

Pour être considéré comme juriste de compétence notoire, le candidat doit être un juriste reconnu dans le grand public et les milieux scientifiques pour ses articles et contributions publiques et être titulaire d'un doctorat en droit et d'au moins 12 ans d'expérience ou d'une maîtrise en droit et d'au moins 15 ans d'expérience.

Les candidatures masculines et féminines seront examinées dans les mêmes conditions.

Les candidats joindront à leur candidature écrite un CV établi en croate ainsi qu'en anglais ou en français sur le formulaire standard prévu à cet effet par la Résolution 1646 (2009) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et des certificats attestant de leur niveau de maîtrise des langues officielles du Conseil de l'Europe.

S'il le juge nécessaire, le Comité de sélection des candidats de la République de Croatie au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme pourra s'entretenir avec les candidats et tester leurs connaissances des langues officielles du Conseil de l'Europe.

Dans leurs candidatures écrites, les candidats indiqueront aussi les raisons pour lesquelles ils postulent et expliqueront en quoi ils estiment être de bons candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme. En outre, ils dresseront la liste de leurs expériences dans le domaine des droits de l'homme.

Le Comité de sélection des candidats de la République de Croatie au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme pourra, s'il le juge nécessaire, s'entretenir avec les candidats présélectionnés.

Le Comité de sélection des candidats de la République de Croatie au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme soumettra la proposition de sélection de trois candidats de la République de Croatie au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme qu'il aura adoptée à l'approbation du gouvernement de la République de Croatie et la transmettra ensuite à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Conformément à la procédure adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 10 novembre 2010, il est nécessaire, avant de transmettre la liste des candidats à l'Assemblée parlementaire, d'obtenir un avis du Panel consultatif d'experts sur l'éligibilité des candidats proposés .

Le juge sera choisi par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour une durée de neuf ans, non renouvelable. Quel que soit le moment auquel intervient la nomination des juges, leur mandat prend fin le jour de leur 70^e anniversaire.

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures, comportant les CV, est de trente (30) jours à compter de la publication au Journal officiel de l'appel à manifestation d'intérêt. Les candidatures doivent être envoyées au Ministère de la Justice de la République de Croatie, Dežmanova 6 et 10, 10000 Zagreb, avec la mention : « Candidature au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme ».

Comité de sélection des candidatures de la République de Croatie au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Rapport décrivant l'application de la procédure et des critères de sélection de trois candidats de la République de Croatie au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Des réformes importantes ont été apportées au fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme par le Protocole n° 14, pour la mise en œuvre de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, protocole qui est entré en vigueur à l'égard de la République de Croatie en juin 2010. Le mandat des juges a été porté de six à neuf ans.

Le mandat des juges en exercice a été automatiquement prolongé de deux années supplémentaires. En conséquence, le mandat de la juge croate, Mme Nina Vajić, a été prolongé de deux ans et la procédure d'élection d'un nouveau juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la République de Croatie a été annulée, du fait de l'adoption du Protocole n° 14 et de la prolongation du mandat.

Selon les informations communiquées par le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le mandat de la juge croate à la Cour européenne des droits de l'homme expirera le 31 octobre 2012. La procédure d'élection d'un nouveau juge croate par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe doit donc être ouverte en temps utile.

En vertu de la Décision du gouvernement de la République de Croatie relative à la constitution d'un Comité de sélection des candidats de la République de Croatie au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme (ci-après « le Comité ») (JO n° 139/09, 95/2010 et 119/2011), ce nouveau comité a siégé le 29 juin 2012 dans les locaux du ministère de la Justice, étant donné que certains des candidats figurant sur la liste soumise au Conseil de l'Europe conformément à la Décision du gouvernement de la République de Croatie en date du 22 mars 2012 ne possédaient pas les qualifications nécessaires pour être juge à la Cour européenne des droits de l'homme, ce qui a amené l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à demander à la République de Croatie de soumettre une nouvelle liste de candidats.

Pour cette nouvelle session, le Comité était composé de M. Dosip Kregar, Président de la commission de la justice du Parlement croate, qui présidait le Comité, de Mme Snježana Bagić, Vice-présidente de la Cour constitutionnelle, de M. Branko Medančić, juge à la chambre civile de la Cour suprême, de M. Branko Smerdel, professeur résident de la Faculté de droit de Zagreb et Directeur du département de droit constitutionnel, et de M. Gordan Markotić, Vice-ministre de la Justice.

Les conditions que les candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme doivent remplir ont été fixées lors de la première session du Comité : ils doivent jouir de la plus haute considération morale, réunir les conditions requises pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires ou être des juristes possédant une compétence notoire, avoir moins de 70 ans, s'engager à abandonner toute activité incompatible avec leur indépendance, leur impartialité ou avec l'obligation d'exercer à plein temps s'ils sont élus, conformément à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Outre ce qui précède, il a été décidé que les candidats doivent avoir une connaissance active de l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe et une connaissance passive de l'autre, conformément à la Résolution 1646 (2009) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Dans le même temps, le Comité a fixé, conformément à la législation nationale, les conditions de nomination aux hautes fonctions judiciaires comme suit : le candidat doit avoir au moins 15 ans d'expérience en tant que magistrat, avocat ou notaire ou être professeur de droit à l'université, avoir passé l'examen du barreau et avoir au moins 20 ans d'expérience, ainsi qu'une spécialisation avérée dans un domaine juridique déterminé, avec notamment la publication d'articles professionnels et scientifiques. Les conditions posées pour qu'un juriste soit reconnu comme expert sont les suivantes : il doit être reconnu par le grand public et les milieux scientifiques pour ses travaux et contributions publiques, être professeur de droit et avoir au moins 12 ans d'expérience ou avoir une maîtrise en droit et au moins 15 ans d'expérience.

Le Comité a, en outre, établi les critères suivants pour le choix des trois candidats à présenter au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme : avoir une bonne connaissance théorique et pratique de la Convention, une connaissance approfondie des documents du Conseil de l'Europe relatifs aux droits de l'homme et autres, ainsi que des instruments de protection des droits de l'homme ; avoir participé à des conférences sur des questions relatives aux droits de l'homme ; être reconnu par les milieux juridiques comme expert dans le domaine des droits de l'homme ; avoir participé à des groupes de travail pour l'élaboration de documents et textes réglementaires relatifs aux droits de l'homme ; avoir publié des articles et autres documents ; répondre à des critères généraux et de représentation des milieux universitaires et judiciaires.

Les critères supplémentaires mentionnés découlent de la Résolution 1646 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dont le curriculum vitae standardisé fait partie intégrante.

Les membres du Comité ont décidé de mentionner, entre autres, dans le texte de l'appel à manifestation d'intérêt que cet appel est ouvert aussi bien aux femmes qu'aux hommes, que les candidats doivent joindre à leur candidature leur CV en croate et en anglais ou en français, en se servant du formulaire standardisé qui fait partie intégrante de la Résolution 1646 (2009) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, que leur candidature doit mentionner leur expérience dans le domaine des droits de l'homme et que le Comité pourra, s'il le juge nécessaire, s'entretenir avec les candidats et tester leur connaissance des langues officielles du Conseil de l'Europe.

La République de Croatie étant dans l'obligation de soumettre à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe une nouvelle liste de trois candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme, les membres du Comité sont convenus que le ministère de la Justice devait publier d'urgence l'annulation de l'appel à manifestation d'intérêt datant de novembre 2011 et publier un nouvel appel à manifestation d'intérêt en vue de l'élection des candidats de la République de Croatie au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

L'appel à manifestation d'intérêt en vue de l'élection des candidats de la République de Croatie au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme a été publié le 4 juillet 2012. Les informations relatives à cet appel pouvaient être consultées sur le site Internet du ministère de la Justice et ont été transmises à tous les tribunaux, à toutes les facultés de droit, à la Chambre des avocats et à la Chambre des notaires. Une procédure claire de sélection des candidats au niveau national, à la hauteur de l'autorité et de la crédibilité de la Cour européenne des droits de l'homme, a ainsi été appliquée.

Le délai de dépôt des candidatures était de 30 jours à compter de la date de publication de l'avis et prenait donc fin le 3 août 2012 à minuit. Le ministère de la Justice, en tant qu'organe chargé des expertises et des tâches administratives et techniques pour le Comité, a reçu au total huit candidatures présentées dans les formes requises.

Huit candidats ont répondu au nouvel appel à manifestation d'intérêt : M. Đuro Sessa, juge à la Cour suprême de la République de Croatie, Mme Zorka Čačić-Zagrajski, juge au tribunal municipal civil de Zagreb, Mme Ksenija Turković, docteur en droit, Vice-chancelière de la Faculté de droit de l'Université de Zagreb chargée des questions juridiques et de la coopération internationale, Mme Vesna Alaburić, avocate, M. Neven Cirkveni, docteur en droit, avocat, Mme Vesna Crnić Grotić, docteur en droit, professeur résident de droit international en poste permanent à la Faculté de droit de l'Université de Rijeka, Mme Jelena Čuveljak, maîtrise en droit, juge au tribunal de commerce de Zagreb, en service permanent à Sisak, et Mme Zlata Đurđević, docteur en droit, professeur résident en droit de la procédure pénale à la Faculté de droit de l'Université de Zagreb.

Le Comité s'est réuni à deux reprises au mois d'août 2012, après expiration du délai de dépôt des candidatures. À sa deuxième session, le 8 août 2012, il a été établi que toutes les candidatures à l'appel à manifestation d'intérêt en vue de l'élection des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme avaient été soumises dans les délais. Les membres du Comité ont examiné et vérifié toutes les candidatures déposées et établi que les huit candidats remplissaient les conditions énoncées dans l'appel à manifestation d'intérêt.

Après avoir pris en considération tous les critères supplémentaires indiqués et les informations concernant chacun des candidats, il a été décidé que les cinq candidats dont les noms figurent ci-après (par ordre alphabétique) étaient présélectionnés et seraient convoqués pour un entretien le 13 août 2012 : Mme Vesna Alaburić, docteur en droit, Mme Vesna Crnić Grotić, docteur en droit, Mme Zlata Đurđević, docteur en droit, M. Đuro Sessa et Mme Ksenija Turković, docteur en droit.

Les entretiens avec les candidats présélectionnés ont eu lieu lors de la troisième session du Comité, le 13 août 2012. Tous les candidats présélectionnés ont été entendus.

Le président du Comité a commencé par expliquer à chaque candidat le déroulement de l'entretien, précisant qu'il s'agissait d'une étape importante de leur évaluation, qu'il n'y aurait ni question orientée, ni question piège et que chaque membre du Comité était autorisé à poser les questions qu'il jugerait utile pour parvenir à une décision, en tenant compte à la fois des critères fixés par la Résolution 1646 du Conseil de l'Europe et de la liste de candidats proposée par le Comité. Il a indiqué que les questions des membres du Comité n'avaient pas fait l'objet d'une concertation préalable et que les candidats étaient censés répondre et faire connaître leur point de vue sur toutes les questions posées par les membres du Comité.

L'entretien a porté en premier lieu sur la connaissance de la pratique de la Cour européenne des droits de l'homme (ci-après « la Cour ») et la mise en œuvre de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (ci-après « la Convention »). Les candidats ont dû répondre à toute une série de questions relatives aux activités de la Cour, à ses procédures et aux possibilités de renforcer son efficacité, à son rôle/sa réforme à venir, à l'application de la Convention en Croatie, ainsi qu'à la réalisation et à la protection des droits de l'homme et des libertés dans l'ordre juridique de la République de Croatie (ci-après « la Croatie »), à la connaissance des fondements constitutionnels de la Croatie et à la motivation et aux projets des candidats.

Le Comité a basé son choix sur les critères établis, à la fois par les documents internationaux, les bonnes pratiques d'autres pays et les normes établies lors des précédentes élections :

1. Les candidats doivent jouir de la plus haute considération morale.
2. Les candidats doivent réunir les conditions requises pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires ou être des juristes possédant une compétence notoire.
3. Les candidats doivent maîtriser au moins l'une des langues officielles de la Cour et avoir une connaissance passive de l'autre.
4. Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de leur système juridique national et du droit international public.
Une expérience pratique est également souhaitable.
5. Les candidats doivent avoir moins de 61 ans.
6. Les candidats doivent s'engager explicitement à aller travailler à Strasbourg.
7. Les deux sexes doivent être représentés parmi les trois candidats proposés.
8. Les candidats doivent faire la preuve de leur bonne connaissance de la Convention et d'autres documents et instruments relatifs à la protection des droits de l'homme, ainsi que de travaux concrets dans ce domaine, avec par exemple la participation à des conférences et la reconnaissance de leur expertise en la matière dans les milieux juridiques.

Les candidats doivent remplir les critères les plus exigeants présidant à l'élection des juges, qui reposent sur l'application stricte des principes de compétence et de neutralité politique, ainsi que sur l'absence d'influence extérieure sur l'évaluation de leur éligibilité.

La procédure doit répondre aux principes d'équité, de transparence et d'uniformité, à la fois pour ce qui est de l'expérience et des qualifications requises pour l'exercice des hautes fonctions judiciaires auxquelles les candidats aspirent et des règles et critères de sélection. Les noms des candidats, les conditions de la prise de décision, l'identité des membres du Comité et les critères de sélection ont été rendus publics.

À l'issue des entretiens avec tous les candidats, le Comité s'est retiré pour délibérer et rendre une décision finale sur le choix des trois candidats dont la nomination serait proposée au gouvernement de la Croatie pour être candidats de la République de Croatie au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme. Le Comité a arrêté sa proposition par scrutin majoritaire à bulletins secrets. La liste des candidats a été réduite à la majorité des voix après plusieurs tours de scrutin à bulletins secrets. Les candidats ont été comparés après chaque sélection en fonction de leur candidature, des impressions retirées des entretiens et des critères mentionnés plus haut.

Après avoir soigneusement vérifié toutes les données pertinentes et évalué les candidats en fonction des critères les plus exigeants d'excellence professionnelle et universitaire, de compétence juridique, de réputation morale et de reconnaissance sociale, le Comité a sélectionné trois candidats se distinguant par leur compétence approfondie de tous les aspects de la Cour, des cadres théoriques et normatifs des travaux de la Cour, de tous les aspects de la protection des droits de l'homme (du point de vue du droit national et international) et par leur point de vue clair et cohérent sur les institutions fondamentales du secteur des droits de l'homme.

Les membres du Comité se sont exprimés par vote sur la liste finale des candidats. Cette liste a reçu leur soutien unanime.

Les membres du Comité ont adopté la proposition finale retenant les trois candidats suivants au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Croatie : Mme Vesna Alaburić, Mme. Vesna Crnić-Grotić et Mme Ksenija Turković.

Le Comité conclut que l'intégralité de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt s'est déroulée dans le cadre des règles relatives à l'élection des candidats aux fonctions de juge à la Cour fixées par l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans les Résolutions 1426 (2005), 1627 (2008), 1366 (2004), la Recommandation 1649 (2004) et des Lignes directrices du Comité des Ministres concernant la sélection des candidats pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme du 28 mars 2012. Les principes et critères régissant la procédure d'appel à manifestation d'intérêt et de sélection des candidats pour le poste de juge à la Cour au titre de la République de Croatie figurent dans les textes réglementaires susmentionnés et ont été suivis au cours de la procédure décrite ici.

Lors de l'élection, le Comité s'est appuyé sur les critères de la plus haute intégrité professionnelle, morale et publique des candidats, ainsi que sur les conclusions des entretiens en tenant compte du fait que six femmes et deux hommes avaient répondu à l'appel à manifestation d'intérêt. À la date de sélection des candidats au poste de juge à la Cour au titre de la République de Croatie, la répartition par sexe des juges à la Cour était de 18 femmes pour 26 hommes. Si des hommes avaient été sélectionnés pour le poste de juge à la Cour au titre de la République de Croatie, la composition par sexe de la Cour aurait été encore plus déséquilibrée au détriment des femmes à l'expiration du mandat de la juge Nina Vajić.

Le Comité, tenant compte de nombreux documents de la Cour et des organes du Conseil de l'Europe, s'est efforcé de promouvoir la procédure d'élection des candidats, en particulier compte tenu du fait qu'il fallait désigner trois candidats également éligibles. En conséquence, le Comité a rendu public la liste des candidats, les procès-verbaux des réunions exposant clairement les conditions à remplir et les critères d'élection, ainsi que les points qui restaient à améliorer. Le Comité propose de codifier toute autre bonne pratique, une meilleure coopération avec le public et les décideurs et de formuler des propositions sur les moyens d'attirer le plus de candidats possible.

Il est regrettable que d'autres éminentes personnalités issues de la magistrature, du barreau, des milieux universitaires et sociaux n'aient pas répondu à l'appel à manifestation d'intérêt.

Vesna ALABURIC
CURRICULUM VITAE

I. Etat civil

Nom, prenom: ALABURIC, Vesna
 Sexe féminin
 Date et lieu de naissance 21 décembre 1956, Gvozd, Croatie
 Nationalité Croatie

II. Education

(I) 1979 : Diplômée de la Faculté des sciences politiques de l'Université de Zagreb
 (ii) 1990 : Diplômée de la Faculté de droit de l'Université de Zagreb

III. Activités professionnelles**a. Activités judiciaires**

(i) 1992-1995 : Avocat dans le bureau d'avocats Dragutin Kasapovic à Zagreb, Croatie
 (ii) A partir de 1995 bureau d'avocats Vesna Alaburic :
 - Représentait les journalistes et éditeurs dans des centaines d'affaires civiles (diffamation)
 - Défendait les journalistes dans des douzaines de poursuites pénales (diffamation)
 - Représentait les clients dans diverses affaires en matière des droits de l'homme
 - Défendait un accusé devant la Cour pénale internationale pour l'ex-Yougoslavie à La Haye

b. Activités juridiques non judiciaires

(i) 1980-1992 Ministère de l'information (conseiller juridique principal)
 (ii) Conférencier sur divers séminaires sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme concernant l'article 10, organisé par le Conseil de l'Europe (Ukraine, Monténégro, Serbie) et d'autres institutions (Russie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Belarus)
 (iii) Elaboration de lois relatives aux médias et participation aux débats publics sur les lois relatives aux médias, liberté d'expression et d'autres droits de l'homme

c. Activités professionnelles non juridiques

2003-06 : Conférencier de la loi sur les médias publics à la faculté des sciences politiques (journalisme) de l'Université à Zagreb

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme**4.1. Liberté d'expression et liberté de la presse**

Depuis le début des années quatre-vingt-dix jusqu'à ce jour, une considérable partie de mes activités quotidiennes professionnelles et non professionnelles a été consacrée à diverses questions des droits de l'homme. En particulier, sans s'y limiter, j'étais préoccupée par les questions de la liberté d'expression, y compris la liberté de la presse et la liberté du journalisme et des commentaires journalistiques :

(i) En participant à l'élaboration de divers lois et règlements portant sur la liberté d'expression et la liberté de la presse, ainsi qu'en participant à de nombreux débats publics sur les projets de loi dans ce domaine ; j'ai toujours demandé l'introduction des normes juridiques européennes de la protection de la liberté de parole et liberté de la presse (comme établi par la jurisprudence pertinente de la CEDH, en particulier) dans le système juridique croate même avant que la Croatie soit devenue partie à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales),

(ii) En tant qu'avocat, je représentais, pendant les années quatre-vingt-dix et après, souvent à titre bénévole, divers éditeurs de journaux (entre autres, éditeurs d'hebdomadaires politiques "Globus" et "Feral Tribune" et le quotidien "Jutarnji list") dans de nombreuses affaires civiles (des centaines) pour des demandes de dommages-intérêts à cause des informations publiées. Ces affaires, réclamant des normes croates des indemnités extrêmement élevées pour les dommages moraux allégués et des craintes soutenues à cause des informations publiées, étaient principalement lancés par les membres du gouvernement d'alors, des fonctionnaires du gouvernement, des membres du parti majoritaire et leurs sympathisants politiques, en tenant compte des dépenses de cette poursuite judiciaire ainsi que leurs nombres, l'existence de ces

journaux indépendants a été gravement mise en péril. Ces procédures judiciaires étaient donc d'une importance cruciale pour le développement démocratique de la Croatie, en tant que nouvel Etat.

(iii) J'ai aussi défendu, souvent à titre gracieux, les journalistes croates dans de nombreuses procédures pénales pour calomnies et insultes qui étaient aussi lancées par les politiciens au pouvoir à l'époque et certaines personnalités publiques liées au parti au pouvoir afin de supprimer des reportages critiques en particulier et de restreindre la liberté d'expression en général ; J'ai défendu, entre autres, les journalistes accusés Viktor Ivancic et Marinko Culic de "Feral Tribune", d'office, pour diffamation envers le Président de Croatie d'alors, Franjo Tudjman, ainsi que l'éditeur en chef de "Globus" Davor Butkovic dans le cadre de la procédure pénale pour diffamation, initiée, à titre privé, par les 22 membres du gouvernement d'alors.

(iv) J'ai représenté, (souvent à titre gracieux) l'Association des Journalistes croates en 1995-1999 dans toutes les activités touchant aux divers aspects juridiques pertinents pour le travail des journalistes (y compris, mais sans s'y limiter, en soumettant plusieurs plaintes constitutionnelles défiant la constitutionnalité de certaines lois ou leurs dispositions spécifiques pertinentes pour les journalistes et leur profession. Entre autres, certaines dispositions de la Loi au Ministère de l'intérieur en vigueur à l'époque qui a permis au ministre d'imposer la mesure secrète de surveillance et d'écouter sans aucun contrôle juridique, ou la disposition du droit pénal permettant une protection spéciale de la réputation de certains fonctionnaires) ; j'ai aidé dans l'établissement d'un fonds spécial, dans la LTJ, pour fournir le support financier nécessaire aux médias et journalistes indépendants indigents pour pouvoir couvrir les coûts nécessaires de nombreuses procédures civiles et pénales engagées contre eux.

(v) J'ai publié dans divers journaux scientifiques de nombreux articles (des présentations et recherches scientifiques) sur la liberté d'expression, la liberté de pensée, la liberté d'opinion, la liberté des médias, le droit de recevoir les informations d'intérêt public, la restriction de discours haineux dans une société démocratique, la protection de la vie privée, protection de la réputation, etc. J'ai aussi publié plus de 200 colonnes de journaux (surtout dans "Globus", "Feral tribune" et "Jutarnji list") participant à des débats publics sur divers droits de l'homme et d'autres questions pertinentes et le besoin d'aligner la législation croate (et la pratique de la Cour) à la jurisprudence pertinente des droits de l'homme; afin de contribuer effectivement à ce processus, je publie le livre "Liberté d'expression dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme" .

(vi) Par toutes mes activités professionnelles, de publiciste et publiques, j'ai toujours fait des efforts, souvent dans un contexte politique défavorable, pour promouvoir les normes les plus strictes dans la protection du droit humain fondamental vers la liberté d'expression mentionnant , très souvent, la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme.

4.2. Les droits de l'homme dans le cadre de la procédure pénale

(i) J'ai soumis, à titre privé, un recours constitutionnel par la constitutionnalité de la disposition du droit pénal permettant le maintien en détention provisoire (détention provisoire) basé seulement sur la circonstance particulièrement aggravante du délit considéré, faisant notamment valoir que cette disposition (et la pratique judiciaire basée sur cela) était en contraste stupéfiant avec la jurisprudence pertinente ECTHR concernant l'article 5 de la Convention (le droit à la liberté et à la sécurité de la personne).

(ii) En tant qu'avocate de la défense pour Milivoj Petkovic, mis en examen devant le TPIY (Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie) de La Haye, j'ai traité abondamment de divers droits de l'homme internationalement reconnus de l'accusé (ce qu'on appelle "droit à un procès équitable", comme le droit de l'accusé d'être libéré avant le procès, le droit à la présomption d'innocence, le droit d'être informé en temps opportun et dans le détail des accusations contre lui, le droit d'interroger les témoins, le droit de disposer du temps et des facilités nécessaires à sa défense, le droit d'être jugé dans un délai raisonnable, etc ; dans ce contexte j'ai régulièrement fait référence à la Convention européenne sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et invoqué la jurisprudence de la CEDH à l'appui de mes arguments

4.3. Protection égale de la loi - non-discrimination

Suite à mes activités professionnelles et publiques, j'ai toujours vigoureusement défendu le droit à la protection égale de la loi sans discrimination d'aucune sorte, qu'elle soit fondée sur l'appartenance ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, le sexe, l'opinion politique, la fortune ou toute autre situation.

(i) J'ai représenté Lejla Sehovic quand, après le concours de beauté, elle a perdu son titre "Miss Croatie" en raison de ses origines ethniques.

(ii) J'ai représenté devant les cours de justice un certain nombre de personnes confrontées à divers problèmes et obstacles juridiques pour leur appartenance ethnique/nationalité.

(iii) J'ai publié un article scientifique dans la revue de droit croate sur le discours de haine, "Limite du discours de haine dans une société démocratique", et plusieurs articles de journaux provoqués par certaines manifestations publiques concrètes de discours haineux.

V. Activités publiques

Néant

VI. Autres activités

Néant

VII. Publications et autres travaux

(i) Livres publiés

1. Loi sur l'information publique – commentaire et pratique, VIV - inzenjering d.o.o., Zagreb, 2000.
2. Liberté d'expression dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, Narodne novine, Zagreb, Juin 2002.
3. Manuel sur la liberté de parole ("Liberté d'expression en République de Croatie - législation et pratique", étude élémentaire.) l'Association des journalistes croates, Zagreb, 1998, p.5-68
4. Responsabilité de préjudice moral pour violation des droits civils, (groupe d'auteurs) Narodne novine, Zagreb, Septembre 2006.

(iii) Documents scientifiques et professionnels publiés :

1. "Liberté de pensée, d'opinion, expression et d'information - les analyses juridiques théoriques de termes constitutionnels de base", Examen de la loi croate, n° 5, juin 2003, III, pages 1-14.
2. "Limite du discours haineux dans une société démocratique - partie 1", Examen de la loi croate, n° 1, Janvier 2003., III, pages 62-72.
3. "Limite du discours haineux dans une société démocratique – partie II", Examen de la loi croate, n° 2., Février 2003., III, pages 80-90.
4. "Médias ou vie privée - les analyses critiques de législation pénale et civile croate", Examen de la loi croate, n° 3, Mars 2002., II, pages 1-18.
5. "Jeux dangereux sans frontières", revue croate des sciences politiques, Vol. XXXIV, (1997), n° 5, pages 80-87.
6. "Liberté d'expression et la protection de l'honneur et de la réputation dans la législation pénale - problèmes théoriques et pratiques dans les périodes croates de transition", Annuel croate de droit et pratiques pénales, Vol. 3 - n° 2/1996, pages 537-556.
7. "Responsabilité pénale et civile du mot public en Croatie", Examen pour les recherches sur les médias, (année 5, n° 2), Zagreb, 1999.
8. "Liberté d'expression dans la législation et pratique de la République de Croatie", étude élémentaire pour le manuel sur la liberté d'expression, l'Association des journalistes croates, Zagreb, 1998 "pages 5-68.

(ii) Articles dans les journaux

Des douzaines de colonnes dans les quotidiens croates ("Jutarnji list", "Novi list", "Vjesnik") et les hebdomadaires ("Globus", "Feral Tribune") sur les diverses questions concernant la législation pénale et civile et la pratique de la Cour.

VIII. Langues

a/ Première langue : Croate

b/ Langues officielles :

- Anglais : Très bon en lecture, écriture et oral

- Français : Passable en lecture

IX. Confirmation par rapport aux cours de langues

J'ai bien l'intention de suivre des cours très intensifs de la langue française.

X. Autres informations pertinentes

DELIVRANCE - Délivrance de l'American Bar Association (Section des litiges) pour les droits de l'homme et l'accès à la justice - 1998

XI. Confirmation par rapport à la résidence à Strasbourg

J'atteste que je demanderai la résidence permanente à Strasbourg si je suis élue juge à la Cour.

Vesna CRNIC-GROTIC

CURRICULUM VITAE*

I. Etat civil

Nom, prénom: CRNIC-GROTIC, Vesna
 Sexe: féminin
 Date et lieu de naissance: 9 mars 1957, Rijeka
 Nationalité: Croatie

II. Formation, titres universitaires et autres

Formation			
Date	1994	1985	1980
Lieu de formation	Zagreb	Zagreb	Rijeka
Nom et type d'organisation donnant l'éducation	Faculté de droit, Université de Zagreb	Faculté de droit, Université de Zagreb	Faculté de droit, Université de Rijeka
Titre ou qualification délivrée	Doctorat (Doctorat en Droit)	Maîtrise de droit	avocat

Formation professionnelle

Année	2003	1997, 1998	1994
Lieu de formation	Oslo, Norvège	Charleston, Virginie occidentale	Etats-Unis
Nom et type d'organisation donnant la formation	Institut F. Nansen	Université de Charleston, Virginie occidentale	ABA/CEELI
Domaine	Droit international	Séminaire sur les structures démocratiques américaines	Cliniques juridiques dans l'éducation

Année	1991	1989-90
Lieu de formation	Genève, Suisse	La Haye, Les Pays-Bas
Nom et type d'organisation donnant la formation	Nations unies, Commission du droit international	Institut Asser pour le droit international
Domaine	Droit international	Droit international

III. Activités professionnelles pertinentes**a. Description d'activités judiciaires**

Aucune

b. Description d'activités juridiques non judiciaires :

- Depuis 2011 – membre de l'équipe d'experts du gouvernement de Croatie pour la préparation du protocole dans la procédure d'arbitrage entre la République de Croatie et la République de Slovénie dans un conflit frontalier,

- 2011 – Professeur permanent de droit international

2006 - 2011, Professeur permanent

2002 - 2006, Professeur agrégé

1996 - 2002, Professeur assistant

1985 - 1996, Assistant

1993-1995, 2005-2011 – Vice-doyen pour les affaires étudiantes et académiques à la faculté de droit, Rijeka,

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

1995 – jusqu'à présent, Co-directeur de la Clinique juridique de droit civil

1980 -1985, Chef du Dpt des ressources juridiques et humaines, Compagnie d'assurance Triglav, Rijeka

c. Description d'activités professionnelles non juridiques :

POSTES ADMINISTRATIFS :

- Vice-doyen pour les affaires étudiantes et académiques à la faculté de droit, Rijeka, 1993-1995, 2005-2011

ADHESION A DES COMITES EDITORIAUX des :

- Documents recueillis de la faculté de droit à l'université de Rijeka (Zbornik Pravnog fakulteta u Rijeci),

- Droit maritime comparé (Poredbeno pomorsko pravo),

- Règle de droit (Vladavina prava)

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

-Depuis 1998 : Membre et vice-président du Comité d'experts pour la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, Conseil de l'Europe, le troisième mandat consécutif ; un organe de suivi formé d'experts indépendants ;

-Depuis 2001 : J'enseigne un cours sur les documents internationaux sur les droits de l'homme au programme international des études supérieures sur la démocratie et les droits de l'homme à la Faculté de Sarajevo ;

-Depuis 2007 : J'ai présenté et enseigné plusieurs cours de deuxième et troisième cycle sur les droits de l'homme à la Faculté de droit à Rijeka comme la seule faculté de droit en Croatie qui enseigne de tels cours :

- Convention européenne des droits de l'homme, cours facultatif de deuxième et troisième cycle
- Droits internationaux humanitaires, cours facultatif de deuxième cycle
- Protection des minorités, cours facultatif de troisième cycle

-En 1995 : J'ai présenté et je suis co-directeur de la Clinique de Droit civil en cours de deuxième cycle ;

-Mentor de nombreux étudiants de deuxième et troisième cycle pour leurs fins d'études ou leurs thèses de maîtrise sur les thèmes traitant des droits internationaux humanitaires et en particulier européens, par exemple, en 2011 en matière de droit de résidence ou sur la discrimination subie par les Roms en éducation;

-En 1999 et 2000 : Conférencier à l'Université d'été annuelle sur les droits de l'homme, organisé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme,

-Depuis 2009 : Conférencier à l'Université d'été annuelle sur les droits de l'homme, organisé par la Faculté de droit de Rijeka et l'Institut pour les droits de l'homme à Novi Vinodolski,

-Depuis 2008 : Mentor auprès des étudiants participant au concours international et régional de procès simulé dans le domaine du droit international (par exemple le concours de procès simulé Philip Jessup) et les droits de l'homme européens,

-A invité des experts dans plus de 40 conférences universitaires nationales et internationales, séminaires et ateliers d'experts sur les droits de l'homme et des minorités, par exemple :

- "Article 3 de la Convention européenne – Subir la torture et le traitement inhumain ou dégradant ou la peine dans le droit international, Conseil de l'Europe et l'atelier commun du HCR sur la Convention européenne des droits de l'homme et la protection des réfugiés, Zagreb, juillet 1998.
- Exigences procédurales pour soumettre des demandes à la Cour européenne pour les droits de l'homme, Centre Hrvatski pravni centar, ateliers en 1999 à Zagreb, Osijek et Rijeka,
- Décisions de la Cour européenne des droits de l'homme dans la jurisprudence contre la Croatie, 27ème réunion annuelle des juges des cours du comté de Pula, Porec, 2004,
- Droits de l'homme et non-discrimination dans le droit international, intégrer les différences - Droits de l'homme, inclusion sociale et cohésion sociale dans les Balkans dans sa quête vers l'UE, la Macédoine, du 28 au 31 mai 2009,
- Développement du système d'aide juridique gratuite en Croatie, Séminaire sur le développement d'un système d'aide juridique en Arménie, Yerevan, Arménie, 2005,
- Application dans le temps de la Convention européenne des droits de l'homme, Culture juridique de Conférence en transition - Droit international et supranational devant les tribunaux nationaux, Opatija, Juin 2011,
- Convention européenne pour les droits de l'homme, atelier pour le personnel judiciaire, Académie Judiciaire, Zagreb, Mai - Juin 2011 ;
- Langues minoritaires dans l'administration de la justice – un point de vue de la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires, Conférence sur la situation de la langue basque dans l'administration de la Justice, Bilbao, les 25 et 26 octobre 2007,

- Les droits Linguistiques des minorités nationales Dix ans après les Recommandations d'Oslo et plus loin, Sauvegarde des droits linguistiques : Identité et Participation dans les sociétés multilingues, Oslo les 18 et 19 juin 2008 ;
- Conférence internationale – Minorités dans une Europe sans fragmentation - le rôle de la coopération transfrontalière dans le maintien de la diversité ethnoculturelle, Budapest, le 15 septembre 2009,
- Le Comité d'experts et la langue irlandaise dans le troisième cycle de surveillance pour le Royaume-Uni, Conférence de Pobal sur l'application de la Charte pour les langues régionales et minoritaires, Belfast, le 23 juin 2010,
- Séminaire d'information sur la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires pour les autorités judiciaires, Moscou, le 19 octobre 2010,

V. Activités publiques

a. Bureau public :

-Depuis 2009 : Membre de la commission principale pour la loi du Conseil scientifique national, Croatie
 -2001 – 2003 : nommée membre de la commission principale et professeur invité à l'Université SEE à Tetovo, l'ERY Macédoine, établie par la Fondation Universitaire SEE de Zurich dans le programme de stabilisation de l'OSCE et du Conseil de l'Europe. La Commission était responsable de la nomination de professeurs et l'aménagement du programme des études.
 -Commissaire des affaires juridiques, Municipalité de Bakar, en 2001 ;

b. Postes élus : aucun

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique : aucune

VI. Autres activités

a. Domaine

-Recherche scientifique

b. Durée : plus de cinq ans

c. Fonctions : Responsable du projet, chercheur

Depuis 2006 - Responsable du projet "Droits de l'homme et des minorités dans l'espace judiciaire européen",
 2002 - 2006 -Responsable du projet "Les aspects du droit international privé de protection au consommateur - harmonisation avec le droit européen",
 1997 - 2002 - chercheur, "Statut de la femme du point de vue juridique, social et économique",
 Faculté de droit, Rijeka,
 1997 - 2002 - chercheur, projet international entre la Faculté de droit, Rijeka et l'Institut de criminologie, Ljubljana " Femmes en transition – les femmes et l'emprisonnement",

VII. Publications et autres travaux

J'ai publié deux livres (un en anglais) et plus de 40 articles, y compris plusieurs articles en anglais. De plus, j'ai participé à la traduction en croate du livre par D. Gomien sur la Convention européenne des droits de l'homme en 2007 :

a) Livre :

-Droit des traités (en croate), Pravni fakultet Sveucilista u Rijeci 2002, 341 pages.

b) Articles :

1) Les mécanismes de contrôle de la Convention européenne sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales (en croate), article à la Conférence : Droit au logement et au respect de ses biens, Zagreb 1998,

2) Protection de la propriété en droit international (en croate), Zbornik Pravnog fakulteta Sveucilista u Rijeci, Vol. 22/2001, br. 1, pages 361-375 ;

3) Objet et but des traités dans la Convention de Vienne sur le droit des traités, Annuaire asiatique du droit international, Volume 7, (Kluwer Law International), pages 141-174 ;

4) Les normes internationales du traitement des personnes privées de liberté (en croate), dans "Zene i kazna zatvora", rédacteur. Y. Grozdanic i A. Selih, Pravni fakultet Rijeka, Rijeka 2001, pages 49-66 ;

5) Admissibilité de demandes de la Croatie devant la Cour européenne des droits de l'homme (en croate), Zbornik Pravnog fakulteta Sveucilista u Rijeci, Suppl. n° 3/2003, pages 251-275 ;

6) Protection des consommateurs par la Cour européenne des droits de l'homme, (en croate) rédacteurs Tomljenovic V., Culinovic-Herc, E. (ur). : Zastita potrosaca je ulagatelja u europskom je hrvatskom pravu-lazovi medunarodnog trzista roba je kapitala, Rijeka, 2005, pages 375-384.

7) Droits et libertés fondamentaux, (avec N. Hlaca), "le système juridique de la Croatie", u: Encyclopédie du système juridique moderne, Vol.8, Éditeur d'ouvrages juridiques William S. Hein and Co., Buffalo & New York, (2005), pages 21-28 ;

8) Protection des droits sociaux en tant que droits fondamentaux de l'homme dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (en croate), dans : Socijalna prava kao teme\jna ljudska prava, rédacteur N., Bodiroga Vukobrat et S. Baric, Zagreb 2010, pages 98-104.

9) Droits de l'homme de l'Union européenne dans la pratique de la CJCE de Luxembourg (en croate), coauteur : Natasa Sgardelli Car, Zbornik Pravnog fakulteta u Zagrebu, God. 2010, Br. 5, pages 971-994;

10) Application dans le temps de la Convention européenne des droits de l'homme en ce qui concerne la Croatie, N. Bodiroga-Vukobrat / S. Rodin / Gerald G, Sander 1 (Rédacteur), Culture juridique en transition : Droit international et supranational devant les tribunaux nationaux (sera imprimé par Logos à Berlin, Allemagne)

VIII. Langues

Langue	Lire			Ecrire			Parler		
	Très bon	Bon	Passable	Très bon	Bon	Passable	Très bon	Bon	Passable
<i>a. Première langue :</i>									
-Croate	X			X			X		
<i>b. Langues officielles :</i>									
-Anglais	X			X			X		
-Français		X				X			X
<i>c. Autres langues :</i>									
-Italien		X				X			X
-Russe		X				X			X

IX. Dans le cas où vous ne possédez pas le niveau de compétence linguistique requis pour le poste de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention de suivre des cours intensifs de langue de la langue concernée avant, et si nécessaire aussi au début de, votre durée de poste si vous êtes élu juge à la Cour.

J'atteste mon intention de suivre des cours intensifs de langue française avant, et si nécessaire aussi au début de, ma durée de poste si je suis élue juge à la Cour.

X. Autres informations importantes

-En 2003 candidate au poste de juge croate à la Cour européenne des droits de l'homme ;

ADHESION A DES ASSOCIATIONS :

- Société croate pour le droit international
- Association de droit international
- Académie internationale de droit comparé
- Conseil Scientifique de l'Académie croate des arts et des sciences pour la paix et les droits de l'homme,
- Académie croate des sciences juridiques

XI. Veuillez confirmer que vous demanderez la résidence permanente à Strasbourg si vous êtes élu juge à la Cour.

J'atteste que je demanderai la résidence permanente à Strasbourg si je suis élue juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

Ksenija TURKOVIĆ**CURRICULUM VITAE*****1. Etat civil**

Nom, prénom : TURKOVIC, Ksenija
 Sexe : Féminin
 Date et lieu de naissance : 13 février 1964/ Zagreb, Croatie
 Nationalité(s) : Croate

II. Formation, titres universitaires et autres :**a) Formation et titres universitaires :**

- Faculté de droit de Yale, New Haven, Connecticut, USA
 Avril 1996 : Docteur en Science juridique
 Thèse de doctorat : "Le principe de légalité et l'organisme d'autorité : une approche comparative au principe de légalité"
- Faculté de droit de Yale, New Haven, Connecticut, USA
 Mai 1989 : Maîtrise en droit (MD)
- Faculté de droit, Université de Zagreb, Zagreb, Croatie
 Mai 1987 : Doctorat en droit, mention d'excellence, rang : 1/400 (premier de la classe)

b) Examens du Barreau/Admissions :

- Admission au Barreau de l'Etat de New York/ Adhésion, 1996-2008
- Novembre 1993 : Diplôme d'avocat de l'Etat de New York
- Février 1990 : Examen du Barreau croate

c) Qualifications universitaires supplémentaires et autres/ Formation :

- Août à Septembre 2005 (21 jours) : Cours d'été de cinéma et des droits de l'homme, Centre interuniversitaire européen et Réseau du Film des Droits de l'Homme, Venise, Italie
- 2002-2003 (études postdoctorales d'une durée d'un an) : Universitaire invité, Faculté de droit de Yale, Connecticut, USA,
- Séminaire international sur le statut de Rome de la Cour pénale internationale, Septembre 1998 (14 jours) : Institut supérieur international des sciences criminelles, Syracuse, Italie
- Mai 1990 (14 jours) : Séminaire de Salzbourg, Session 284 – Négociation internationale de l'environnement, Salzbourg, Autriche
- Juin – Juillet 1990 (2mois) : Institut Goethe, cours intensif d'allemand (Mittelstufe III), Dusseldorf, Allemagne

III. Activités professionnelles pertinentes**a. Description d'activités judiciaires**

1989-1990: Cour d'appel – Divisions civiles et pénales, Zagreb, Croatie
Légiste. A aidé à la préparation du procès. Rédaction de mémoires, notes de service, jugements.

1987-1988 : Tribunal de district – Chambres civiles et pénales, Zagreb, Croatie
Légiste. A aidé à la préparation du procès. Rédaction de mémoires, notes de service, jugements.

2012 – jusqu'à présent : Cour européenne des Droits de l'Homme – juge ad hoc

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

b. Description d'activités juridiques non judiciaires

- 2010 jusqu'à présent : Université de Zagreb, Zagreb, Croatia
Vice-Recteur chargé des affaires juridiques et des relations internationales
- 2009 jusqu'à présent : Membre de l'équipe d'experts pour la préparation du meritum pour l'application aux fins de l'affaire sur la Convention sur le génocide, la Croatie contre la Serbie devant la Cour internationale de justice
- 1998-2000: Hunton & Williams, LLP, New York, New York
Conseiller juridique
Représentait un client devant le TPIY, La Haye, Pays-Bas
- 1995-1996 : Sullivan & Cromwell, LLP, New York, New York
Associé en pratique générale des sociétés
Documents juridiques rédigés et recherche juridique menée en matière de produits dérivés, fonds de placement et offshore, financement de projets et titres
- 1987 jusqu'à présent : Faculté de droit de l'Université de Zagreb, Zagreb, Croatia
- Professeur titulaire (depuis 2008) ; Professeur agrégé (1998-2008); Professeur assistant (1990-1998)
 - Cours : Droit pénal, Droit pénal international, Droit comparé, Médecine et Droit, Bioéthique, Criminologie et Victimologie, Droit et Cinéma, Hôpital psychiatrique, Criminologie et pathologie sociale
 - Programme 2011 de Jean Monnet, module sur "Droit pénal et victimologie"

Autres institutions académiques :

- Coprésident de droit de la santé, Ecole de médecine de l'Université de Zagreb (depuis 2006)
- Président de médecine et droit pénal et droit pénal international en études de cycle supérieur en droit pénal, Faculté de droit, Université d'Osijek (depuis 2008)
- Enseignement d'odontostomatologie légale à l'école de médecine dentaire, Université de Zagreb (depuis 1997)
- Centre interuniversitaire, Dubrovnik, Croatie
- Codirecteur et conférencier pour le cours "Droit pénal international « (depuis 2007)
- Conférencier pour le cours "Victimologie et droits des victimes" (1998, 2004, 2005, 2006, 2009, 2010)
- Conférencier pour le cours "Législation européenne" (2004)
- A donné une conférence "Lois et politique pénale" à l'Académie de police de Zagreb (2003-2004)

Les autres activités juridiques concernées sont énumérées au

IV. Travail et expérience dans le domaine des droits de l'homme.

c. Description des activités professionnelles non juridiques

- Vice-recteur des relations internationales, Université de Zagreb (depuis 2008)
- Chef du département de droit pénal, Faculté de droit, Université de Zagreb (2008 - 2010)
- Doyen associé des affaires académiques et étudiantes, Faculté de droit, Université de Zagreb (2005-2007)
- Coordinateur ECTS, Faculté de droit, Université de Zagreb (2007-2008)
- Membre du comité de suivi et de la mise en œuvre du processus de Bologne, Université de Zagreb (depuis 2006)

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme.

Activités et expérience liées au Conseil de l'Europe :

- Membre du Comité spécial sur la prévention et la lutte contre les femmes et la violence familiale - CAHVIO (2009-2011)
- Vice-président du groupe de spécialistes sur la justice adaptée aux enfants, Groupe consultatif spécial – CJ-S-CH (2009-2010)
- Consultant sur la "justice adaptée aux enfants" – a écrit un rapport d'expertise "Eléments pour les lignes directrices européennes sur la justice adaptée aux enfants axés plus spécialement sur l'accès et la place des enfants dans le système de justice pénale," Strasbourg, 29 mai 2008, cdpc/docs (2008) 06 - e
- Membre du groupe de spécialistes sur les produits pharmaceutiques contrefaits - PC-S-CP (2007 à 2009)
- Membre du groupe de spécialistes sur les recours pour les victimes d'infractions - CCJ-S-VICT (2007)

- Vice-président du Comité d'experts sur la protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuel - PC-ES (2006-2007)

Travail sur les stratégies nationales croates liées à la protection des droits de l'homme :

- Membre du Comité rédigeant la stratégie nationale sur l'assistance et la protection des victimes de la criminalité pendant la période de 2012-2016, Ministère de la justice (2011 jusqu'à présent)
- Membre du Comité rédigeant la stratégie nationale sur la lutte contre la toxicomanie pendant la période de 2012-2018, Ministère de la justice (2011-2012)
- Président de la Commission rédigeant le programme national sur la protection et la promotion des Droits de l'Homme pendant la période de 2008-2011, adopté par le gouvernement croate en novembre 2007
- Membre du Comité rédigeant la stratégie nationale sur la prévention de la violence familiale pour 2004-2007 et 2008-2010, Ministère de la famille (2004 à 2008)

Adhésion dans les groupes d'experts rédigeant de nouveaux actes législatifs liés aux droits de l'homme :

- Président du Comité d'experts rédigeant des amendements à la Loi sur la santé mentale, Ministère de la justice (2012 jusqu'à présent)
- Président du Comité d'experts rédigeant un nouveau Code pénal croate, Ministère de la justice (2009 - 2011), loi adoptée par le Parlement en octobre 2011
- Membre du Comité d'experts rédigeant un nouveau Code croate sur la justice des mineurs, Ministère de la justice (2009 - 2011)
- Président du Comité d'experts rédigeant une loi sur l'indemnisation publique des victimes de crimes de violence, Ministère de la justice (2007)
- Membre du Comité d'experts rédigeant des amendements à la Loi sur la santé mentale, Ministère de la justice (2000-2003)
- Membre du Comité d'experts rédigeant la Loi sur l'égalité entre les sexes, Ministère de la famille (2008)

Autres activités menées :

- Membre du groupe de travail (nommé par le gouvernement croate) pour l'harmonisation du système judiciaire croate avec la Convention européenne des droits de l'homme (1997)

Activités dans les organisations dédiées à la protection et la promotion des droits de l'homme :

- Conseil d'administration de l'Agence de l'Union européenne pour les droits fondamentaux (FRA), observateur croate (2010 jusqu'à présent)
- Président du Conseil, Centre croate pour les droits de l'homme, une institution nationale indépendante des droits de l'homme (2007-2012)
- Membre du conseil, Institut pour une société ouverte Croatie (2005/2006)
- Centre pour le génocide et les crimes de guerre, Zagreb, Croatie (1991-1993)
- A travaillé avec la Ligue internationale pour les droits de l'homme, Helsinki Watch et CEE
- A suivi les questions des réfugiés en Croatie et Bosnie-Herzégovine
- Informations compilées pour les poursuites futures de crimes de guerre (aidait à interroger les personnes libérées des camps)

Consultant sur des questions liées aux droits de l'homme :

- Consultant ad hoc sur les questions juridiques liées au conseil et au test du VIH/SIDA, Organisation mondiale de la santé - Division pour l'Europe (les questions ont été traitées du point de vue des droits humains des personnes vivant avec le VIH/ SIDA) (2007,2009)
- Consultant national ad hoc, Projet de jumelage HRJ2004/IB/JR/06 "Lutte contre la traite des êtres humains en Croatie" (2007)

Projets de recherche liés à la promotion et protection des droits de l'homme :

Coordinateur et chercheur :

- Projet de l'IPA "Améliorer la capacité du système universitaire pour créer un cadre contre la discrimination, la corruption visée à améliorer l'intégrité académique" (2011 jusqu'à présent)
- "Loi croate sur la santé à la lumière des normes européennes,"- réviser les lois, proposer des modifications et offrir des interprétations en prenant en compte les normes européennes qui sont déjà apparues ainsi que les bonnes pratiques comparatives (2007 jusqu'à présent)
- Recherche sur la "Violence dans la Famille en Croatie" pour le Ministère de la famille sur les taux de prévalence, récurrence, les causes de violence familiale, protection des droits des victimes (2009)
- "Traiter les personnes vivant avec le VIH/SIDA dans le système juridique croate" pour la Croatie ONUSIDA - l'étude a été faite du point de vue des droits de l'homme de personnes vivant avec le VIH / SIDA, la recherche a donné lieu à une brochure et à un certain nombre de propositions sur comment changer et

adapter le système juridique croate pour mieux protéger les droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA, coordinateur et principal chercheur (2005/06)

Chercheur/Mentor :

- Mentor du projet "Défi aux stéréotypes et à la discrimination contre la violence sexuelle aux femmes dans la procédure judiciaire en Croatie," B.a. B.e. - ONG dans le statut consultatif spécial avec le Conseil économique et spécial de l'ONU (2007-2009)
- Consultant et chercheur principal sur le projet "la justice transitionnelle - recherche sur l'assistance et la protection des victimes de crimes violents en Croatie", ONUSIDA (2006-2009) ;
Le projet a abouti à la mise en place de bureaux spéciaux pour les victimes à 4 tribunaux de district en Croatie
- Membre d'une équipe de recherche de la société ouverte Croatie et plus tard l'ONG appelée IDEM en créant et en mettant en œuvre "indice de société ouverte" - partie créée et interprétée liée à la règle de droit (2004-2007)
- "Bioéthique et droit", chercheur, ministère de l'éducation et de la science (1999-2001)

Organisation de conférences/ateliers internationaux liés aux questions des droits de l'homme :

- "*Les Défis de la Démocratie et de l'Université* ", 22ème conférence annuelle organisée par l'Université de Zagreb et l'Alliance d'universités pour la Démocratie, Hoste, Centre des études académiques avancées de l'université de Zagreb, Dubrovnik, Croatie, octobre 2011 (environ 120 participants)
- 18ème Congrès mondial sur la médecine et le droit - "*Santé, droit et éthique au début du troisième millénaire – L'approche axée sur les droits de l'homme*"; Président du Comité Scientifique, Zagreb, Croatie, Août 2010 (environ 500 participants)
- 9ème Congrès mondial sur la bioéthique - Membre "du comité d'honneur," a prononcé un discours sur "le consentement éclairé dans une société multiculturelle", Rijeka en Croatie, en 2008 (environ 800 participants)
- Atelier de l'OTAN sur "le rôle de la victimologie humanitaire pour empêcher le terrorisme" organisé dans le cadre de l'OTAN "la sécurité via la science," Codirecteur (avec Uwe Ewald, l'Institut Max-Planck, à Fribourg) (26 participants de 13 pays, à Zagreb en Croatie, 2004)

Education aux droits de l'homme :

- Chef de l'unité de la Présidence de l'UNESCO sur la médecine, le droit et la bioéthique. Faculté de droit, à l'Université de Zagreb - donnant des conférences sur la bioéthique et le droit, préparant un manuel sur la bioéthique et le droit (2009 jusqu'à présent)
- Membre de la Présidence de l'UNESCO pour l'éducation, Université de Zagreb, organisant des tables rondes internationales sur les différentes questions liées à l'enseignement supérieur, y compris celles sur le droit à l'éducation (2009 jusqu'à présent)
- Donnant des conférences à "Petite école des droits de l'homme", organisé par les organisations étudiantes ELSA- Zagreb (2006, 2010, 2011)
- Participation à un cours pour les avocats sur la CEDH, organisé par le Centre pour les études sur la paix et Interrights ; module élaboré et dispensé sur l'article 2, de la CEDH (2008)

V. Activités publiques

a. Bureau public

Conseil d'administration de l'Agence de l'Union européenne pour les droits fondamentaux (FRA), observateur croate (2010 jusqu'à présent)

Président du Conseil, Centre croate pour les droits de l'homme, une institution nationale indépendante des droits de l'homme (2007-2012)

Vice-recteur pour les affaires juridiques et les relations internationales, Université de Zagreb (2010 jusqu'à présent)

Vice-recteur pour la coopération internationale et interinstitutionnelle, Université de Zagreb (2008-2010)

Membre du conseil d'administration, Centre interuniversitaire, Dubrovnik, en Croatie (2008 jusqu'à présent)

Membre du conseil d'administration, Institut Confucius, Zagreb, en Croatie (2011 jusqu'à présent)

b. Postes élus

Aucun

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

Je n'ai été membre d'aucun parti/ mouvement politique

VI. Autres activités

a. Domaine

Projets dans le domaine du droit pénal :

Projets nationaux :

- "La Croatie et la justice pénale Internationale", chercheur, Ministère de la science (2002-2008)
- "Politique de fixation des peines en Croatie", Académie des sciences juridiques et Association croate de science et de pratique pénales, chercheur (2004)

Projets internationaux :

- Écriture d'un chapitre sur "le crime d'agression- Les commentaires," Claus Kreil³ et Stefan Bariga (rédacteurs), (2011 jusqu'à présent)
- Projets du 6^e PCRD "Sécurité humaine dans la région des Balkans occidentaux : l'impact des organisations terroristes et criminelles transnationales sur le processus de construction de la paix de la région," (HUMSEC) (2006-2008)
- Projet 2005/AGIS/139 "le Service des poursuites pénales " Acteur clé dans l'insertion de systèmes de justice pénale efficaces - une étude de recherche comparative dans toute l'Europe ", chercheur (2005-2008)
- Membre de l'équipe de recherche croate pour la brochure du CICR, Droit international humanitaire coutumier (rédacteurs Jean-Marie Henckaerts et Luise Doswald-Beck, 2005)

Projets dans le domaine de criminologie et victimologie :

Projets nationaux :

- Elaboration et adaptation pour la mise en œuvre d'une Enquête internationale sur les victimes en Croatie, Bureau d'Etat des statistiques (2008/09)

Projets internationaux :

- "Crime D'Etat et organisé", Institut de criminologie, Faculté de droit Université de Ljubljana, chercheur (2005/06)
- "Analyse des besoins et attentes de victimes dans les sociétés après les conflits : une enquête quantitative internationale sur les victimes dans neuf pays dans différentes situations de conflit/après-conflit," l'Institut Max Planck pour le droit pénal étranger et comparé, chercheur – collecte des données (2004/06)
- Coordinateur national pour le Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale (1997 jusqu'à présent)
- Coordinateur national pour l'enquête internationale sur les victimes de la criminalité en 2000 (UNICRI) ;

Projets dans le domaine de l'éducation :

Projets TEMPUS :

- "Réforme de la formation juridique," Projet du GAAC (2005/06)
- "Langues étrangères dans le domaine du droit," gérant la partie du projet sur l'organisation de cours de droit en anglais (2006-2009)

LLL pour les juges :

- Développement et mise à jour de modules pour l'Académie judiciaire sur (2004 jusqu'à présent) :
 - Les droits des victimes
 - Violence dans la famille
 - Criminalité des affaires (co-auteur)
- Participation en tant que conférencier dans le programme du ministère de la justice et la formation des juges croates du TPI pour la conduite des procès nationaux de crimes de guerre (2004)

Bioéthique :

- Membre du Comité d'éthique - Ecole de médecine de l'université de Zagreb
- Membre du Comité d'éthique – Centre hospitalier de l'université à Zagreb, en Croatie
- Membre du Comité d'éthique – Hôpital psychiatrique à Vrapce, Zagreb, en Croatie

VII. Publications et autres travaux

Publication de quatre manuels (co-auteur), trois livres (éditeur avec un apport), un commentaire juridique (principal auteur) et plus de 40 articles dans les revues internationales et nationales (dont plus de 20 dans des revues de référence) en matière pénale, en droit médical et éthique, criminologie et victimologie.

1. *Repenser les lois croates sur le viol: Force, Consentement et Contribution de la victime, dans REPENSER LES LOIS SUR LE VIOL : APPROCHES INTERNATIONALES ET COMPARATIVES* (rédacteur C. McGlyn et V. Munro, Publication Routledge-Cavendish, 2011) (co-auteur avec I. Radacic)

2. La Valeur du TPIY comme outil historiographique, u "TPIY : Vers un procès équitable ' ? ", Série de droit pénal international Intersentia d'Anvers (www.intersentia.be) en coopération avec Neuer Wissenschaftlicher Verlag Vienne (2009)
3. Le cadre d'une réforme de sanctions pénales en République de Croatie, 16 ANNUUEL CROATE DROIT PENAL ET PRATIQUE, 809 (2009)
4. Droit de refuser un traitement médical en Croatie, 44 Medicina (2008), aussi disponible sur http://hrcak.srce.hr/index.php?show=toc&id_broj2407
5. *La fonction de service des poursuites au sein du système de justice pénale croate*, EUR J POLITIQUE PENALE RES, DOI 10.1007/s10610-008-9067-6 (2008)
6. *Crimes contre les valeurs protégées par le droit pénal international*, (p. 99-140); *crimes sexuels* (p. 145-179); *crimes contre le mariage, la famille et la jeunesse*, (203-213); *crimes dans le domaine de la santé* (247-265), dans POSEBNI DIU KAZNENOG PRAVA (MANUEL SUR LA PARTIE SPÉCIALE DU DROIT PÉNAL) (rédacteur Petar Novoselec, faculté de droit, Université de Zagreb, 2007)
7. VIH/SIDA DANS LA LÉGISLATION DE LA RÉPUBLIQUE DE CROATIE (Media print d.o.o., Zagreb, 2006)
8. *Euthanasie en Croatie*, EUTHANASIE DANS UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE ET COMPARATIVE (rédacteur Marc Groenhuijsen, Floris van Laanen, Wolf Legal Publishers, 2006)
9. *Ce que la victimologie doit Offrir dans la Lutte contre le terrorisme*, une VICTIMISATION À GRANDE ÉCHELLE COMME UNE SOURCE POTENTIELLE D'ACTIVITÉS TERRORISTES : L'IMPORTANCE DE REGAGNER LA SÉCURITÉ DANS LES SOCIÉTÉS D'APRES-CONFLIT (le rédacteur Uwe Ewald et Ksenija Turkovic, Amsterdam, IOS Press, 2006)
10. LOI SUR LA SANTÉ MENTALE - COMMENTAIRE AVEC ADDENDA, (auteur principal, d'autres auteurs M. Dika, M. Goreta, Z. Durdevic), Faculté de droit, Université de Zagreb, Hôpital Psychiatrique Vrapce (2001), p. 1-127,208-321,323-389,437-640

VIII. Languages

Langue	Lire			Ecrire			Parler		
	Très bon	Bon	Passable	Très bon	Bon	Passable	Très bon	Bon	Passable
a. Première langue	X			X			X		
- Croate									
b. Langues officielles :									
- Anglais	X			X			X		
- Français		X				X			X
c. Autres langues									
- Allemand		X				X		X	

IX. Dans le cas où vous ne possédez pas le niveau de compétence linguistique requis pour le poste de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention de suivre des cours intensifs de langue de la langue concernée avant, et si nécessaire aussi au début de, votre durée de poste si vous êtes élu juge à la Cour.

Dans le cas où je ne possède pas le niveau de compétence linguistique requis pour le poste de juge dans une langue officielle, j'atteste par la présente mon intention de suivre des cours intensifs de langue de la langue concernée avant, et si nécessaire aussi au début de, ma durée de poste si je suis élue juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

X. Autres informations pertinentes

Mariée, mère de deux enfants.

Adhésions: Association du barreau américain (1996-2008), Société mondiale de victimologie, Société mondiale de médecine et droit, Société européenne de criminologie, Académie de la loi croate, Association croate de psychiatrie et droit (président), Société croate de Législation comparée, Association croate de science et de pratique pénales

XI. Veuillez confirmer que vous demanderez la résidence permanente à Strasbourg si vous êtes élu juge à la Cour.

J'atteste par la présente que ma famille et moi demanderons la résidence permanente à Strasbourg si je suis élue juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

XII.

Je confirme que, pendant mon mandat, je n'exercerai aucune activité qui soit incompatible avec mon indépendance, impartialité ou disponibilité requise par une activité exercée à plein temps si je suis élue juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la République de Moldova

Représentation permanente de la République de Moldova
auprès du Conseil de l'Europe

Réf. : n° 443.83/2-433

Monsieur Wojciech SAWICKI
Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe

Strasbourg, 28 août 2012

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 23 février 2012 sur les candidats à la fonction de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la République de Moldova, j'ai l'honneur de soumettre la liste de trois candidats suivante :

M. Mihail BURUIANĂ
M. Valeriu GRIȚCO
M. Vladimir GROSU

Veillez trouver ci-joint le curriculum vitae détaillé de ces candidats et des informations sur la procédure nationale de sélection.

Dans le même temps, je tiens à informer l'Assemblée parlementaire que le 17 juillet 2012, les autorités de la République de Moldova ont sollicité l'avis du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme conformément à la Résolution CM/Res(2010)26 du Comité des Ministres.

Etant donné que le Panel n'a pas encore rendu d'avis, les autorités de mon pays comptent sur la Sous-commission de l'Assemblée sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme pour apprécier s'il convient ou non d'examiner la liste de candidats soumise au titre de la République de Moldova.

Je reste à votre disposition pour toute question complémentaire.

Veillez agréer...

Tatiana PÂRVU
Ambassadrice,
Représentante permanente

P.J.

Description des procédures (p. 4.2 [Résolution 1646 \(2009\)](#))

Une fois informé sur la sélection, en mai dernier le Gouvernement de la République de Moldova (ci-après, „le Gouvernement”) a créé une *Commission gouvernementale ad-hoc pour la sélection des candidats* (ci-après, „la Commission”) et a réglementé son activité par un *Règlement spécial*. Le *Règlement* comprend des normes codifiées, bonnes pratiques et recommandations fixées dans le doc. [Lignes directrices CM \(2012\)40 final](#) et le [Mémoire explicatif](#). Le *Règlement* et la composition de la Commission ont été largement diffusés, étant institués par la décision No.276 du Gouvernement et publiés dans le journal « *Monitorul Oficial* » et sur le portail législatif officiel du Ministère de la Justice. La société civile a aussi participé au processus décisionnel.

La *Commission* a été composée des 17 représentants des autorités publiques, le corps académique et la société civile, tous étant des personnalités notoires. Dans sa composition, ont été donc inclus, de la part du:

Gouvernement: (1) le Ministre de la Justice; (2) le Secrétaire général du Gouvernement, (3) le Vice-ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne; (4) l'Agent du Gouvernement, *ad intérim*; (5) le chef de la direction générale sur la législation du Ministère de la Justice;

Parlement: (6) le Vice-président du Parlement, député au Parlement, membre de l'APCE; (7) le Vice-président de la Commission juridique, nominations et immunités, député au Parlement; (8) le Secrétaire de la Commission juridique, nominations et immunités, député au Parlement; (9) un député au Parlement

Président de la République de Moldova: (10) le Secrétaire général du Cabinet du Président

Cour Suprême de la Justice: (11) le Président de la Cour Suprême de la Justice, l'ancien juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme

Conseil Supérieur de la Magistrature: (12) le Membre du Conseil Supérieur de la Magistrature, juge;

Parquet Général: (13) le Procureur Général Adjoint;

Ombudsman: (14) le Directeur du Centre pour les droits de l'homme, Ombudsman

Corps des Avocats: (15) le Président de l'Union des Avocats

Corps académique; (16) un professeur universitaire, docteur en droit, de l'Université d'Etat de la République de Moldova, par cumul le Directeur de l'organisation non-gouvernementale chargé de promouvoir les réformes dans le système judiciaire en Moldova

Société Civile: (17) le Président du Conseil national de la participation, le Directeur du Centre des ressources pour les droits de l'homme

Tous les membres de la *Commission* ont bénéficié du droit de vote égal et à une opinion séparée. La procédure, les compétences, les délais de déroulement du concours ont été strictement définis par le *Règlement*.

Le Concours s'est déroulé en trois étapes: (i) l'invitation des candidats potentiels; (ii) la présélection; (iii) l'épreuve écrite et l'interview des candidats.

Les candidats potentiels ont été invités à déposer leurs dossiers au cours d'un mois. L'invitation des candidats potentiels, avec la description des critères et les actes requis, a été rendue publique par une *Annonce*, publiée dans le journal « *Monitorul Oficial* » et aussi largement diffusée dans les médias, sur les sites web des ambassades de la République de Moldova à l'étranger, sur le portail officiel du Ministère de la Justice.

[Neuf candidats](#) ont déposé leurs actes de participation au concours, et tous ont été [choisis](#) pour l'étape suivante du concours. Les travaux de la *Commission* ont été [annoncés d'avance](#) et ont porté un caractère transparent. La séance de la *Commission* a été enregistré et [publiée dans les médias](#), et les étapes ultérieures du concours se sont déroulées avec l'accès de la presse.

En plus, pour ne pas défavoriser une seule candidate-femme, la *Commission* a admis à l'unanimité sa demande d'ajournement de la date du concours. Les membres de la *Commission* ont accentué que la seule candidate-femme, qui s'est inscrite au concours, impose le respect du principe de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, ainsi que de l'accès aux procédures de sélection équitable. C'est notamment dans ce but que la *Commission* a demandé et obtenu de la part du Gouvernement la prorogation du délai de déroulement du concours, en vue de permettre à la candidate-femme d'accéder à l'épreuve écrite et à l'interview.

En dépit d'avoir invité les neuf candidats, seulement huit d'entre eux (7 hommes et 1 femme) ont participé à la phase finale du concours qui comprend (i) l'épreuve écrite et (ii) l'interview. Lors de l'épreuve écrite ont été testées les connaissances de la Convention et la jurisprudence de la Cour européenne, les candidats étant invités à répondre par écrit à trois questions, y compris à résoudre un cas pratique. Les travaux écrits ont été ensuite vérifiés et notés par chaque membre de la *Commission* individuellement pour chacun(e) des candidat(e)s. Il est à remarquer que les travaux écrits ont été codifiés pour assurer l'évaluation objective et impartiale des réponses des candidats.

L'interview s'est faite individuellement par l'audition de chaque des candidat(e)s par les membres de la *Commission*. A l'*Interview* ont été invités les interprètes de la langue anglaise et française (deux professeurs universitaires et deux traducteurs autorisés) qui ont testé les compétences linguistiques de tous

les candidats et le niveau de connaissance des deux langues officielles. Les candidats ont été invités de lire, exposer oralement un texte dans les deux langues et d'entretenir une conversation. Le but de ces conversations était également de vérifier les connaissances en matière de la Convention et d'apprécier le professionnalisme des candidats. La substance des réponses a été évaluée par les membres de la *Commission*, alors que le niveau de connaissance des langues a été apprécié par les interprètes invités. Les résultats de l'*Interview* ont été également évalués d'une manière individuelle par chaque membre de la *Commission* à l'égard de chacun(e) des candidat(e)s.

Le concours a été remporté par les trois premiers candidats ayant le nombre maximal des points. Les résultats de l'évaluation de chaque candidat et la liste des trois candidats choisis, y compris leur CV, ont été **rendus publics**. Tout candidat a le droit de vérifier les résultats de son évaluation.

Ensuite, le Gouvernement a validé les résultats du concours et a approuvé la liste des trois candidats par [la décision no 514 du 18 juillet 2012](#).

Description de la liste des candidats (p. 4.3, 4.4, [Résolution 1646 \(2009\)](#))

Les trois candidats proposés à l'attention de l'Assemblée Parlementaire ont prouvé leurs compétences linguistiques et ont été spécialement évalués à cet égard dans le cadre de la procédure nationale de sélection.

En cas d'élection, aucun de ces trois candidats ne risque d'entraîner la nécessité de nommer un juge *ad-hoc* à sa place. Tous les candidats ont déclaré ne pas avoir des requêtes actives devant la Cour européenne, ni en qualité de requérant, ni en qualité de représentant. Le troisième candidat, même s'il a travaillé en tant que l'Agent gouvernemental dans le passé, il a quitté ce poste il y a plus d'un an. Selon l'estimation du Gouvernement, le nombre d'affaires dans lesquelles il a participé a essentiellement diminué et il sera porté à zéro si le candidat est élu et investi officiellement dans cette fonction.

En outre, le Gouvernement a déjà nommé un juge *ad-hoc* parmi les juges en exercice de la Cour Européenne, sans faire appel aux juges *ad-hoc* de l'extérieur.

Étant bien conscient du principe d'une représentation équilibrée des sexes dans la liste des candidats, le Gouvernement a remis une liste constituée des candidats d'un seul sexe (hommes) par l'application de l'exception prévue au p. 4 de la [Résolution 1366 \(2004\)](#), telle que modifiée par les [Résolutions 1426 \(2005\)](#), [1627 \(2008\)](#) et [1841 \(2011\)](#) et la [Décision du Comité des Ministres \(adoptée lors de la 593-ème réunion du 27-28 mai 1997\)](#)

Comme il peut être raisonnablement déduit de la description de la procédure de sélection, toutes les candidates-femmes avaient un accès égal aux deux étapes lors de l'*invitation des candidats potentiels* et tout au long de *déroulement du concours*. Les procédures de sélection ont été largement diffusées et surveillées par les médias et la société civile. En particulier, au concours a participé sur un pied d'égalité une seule femme et seulement à sa demande a été adapté l'ordre du déroulement du concours. La composition de la *Commission* a été également représentative (5 des 17 membres de la Commission étaient des femmes, p. 5, *in fine* de la [Résolution 1646 \(2009\)](#)).

Pourtant, l'évaluation des candidats selon les critères d'éligibilité, en vertu de l'Article 21 de la Convention, a relevé que les trois candidats finalement choisis sont beaucoup plus compatibles du point de vue professionnel pour être proposés à l'Assemblée Parlementaire, contrairement à l'éligibilité de la seule candidate-femme ([de la même façon avec les récentes élections du juge au titre de la Belgique](#)).

De plus, la *Commission* a donné la priorité au principe de l'appréciation des candidats selon leur capacité professionnelle. Par la présentation d'une liste des candidats d'un seul sexe, le Gouvernement visait à offrir à l'Assemblée Parlementaire un véritable choix des candidats égaux et pour faciliter une comparaison entre ces candidats (p. 2 de la [Résolution 1646 \(2009\)](#), p. 6 du [document d'Information préparé par le Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire \(AS/Jur/Inf \(2011\) 02 rev 4 of 27 October 2011\)](#)), sans provoquer d'apparence de disproportion évidente en incluant une candidate-femme, qui serait moins compatible du point de vue professionnel.

Enfin, il a été pris en considération que, parmi les juges actuels à la Cour Européenne, la représentation par sexe est équilibrée. En conséquence, la transmission de la liste des candidats de même sexe au titre de la République de Moldova ne porterait pas préjudice au principe de la représentation équilibrée des sexes.

Mihail BURUIANĂ**CURRICULUM VITAE*****I. Etat civil**

Nom, Prénom BURUIANĂ, Mihail
 Sexe Masculin
 Date et lieu de naissance 16 septembre 1963; Zimbreni, République de Moldova
 Nationalité(s) République de Moldova

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

2004 Master of Law (LL.M), (Master en Droit), Faculté de droit de Harvard (Harvard Law School), Cambridge, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique;

1996 Magister Legum (LL.M.), (Master en Droit), Université de Regensburg, Allemagne;

1991 Diplôme en Droit (avec distinction), Université d'État de Moldova, Chisinau, République de Moldova.

III. Activités professionnelles pertinentes**a. Description des activités judiciaires**

Néant

b. Description des activités juridiques non judiciaires

Août 1991–présent Lecteur supérieur, Faculté de Droit, Université d'État de Moldova: j'enseigne le Droit international privé (au niveau licence), le Droit institutionnel de l'Union européenne (au niveau licence), le Droit international économique (au niveau Mastère), l'Arbitrage international (au niveau licence et au niveau Mastère); je dirige des thèses annuelles et des thèses de fin d'études pour les mêmes cours;

1996–présent Avocat, admis au Barreau des Avocats de la République de Moldova en 1996; Partner, le Cabinet d'avocats "Buruiana & Partners", Chisinau: je suis spécialisé dans les domaines du droit international, droit civil et commercial, droit national et international relatif aux droits de l'homme;

1997–présent Arbitre, Cour d'Arbitrage international auprès de la Chambre de commerce et d'industrie de la République de Moldova. J'ai agi comme arbitre unique et co-arbitre dans des litiges commerciaux internationaux conformément au Règlement d'Arbitrage de cette Cour. Membre du comité de travail sur la Loi sur l'Arbitrage Commercial International (en vigueur depuis le 20.06.2008) et la Loi sur l'Arbitrage (en vigueur depuis le 20.05.2008);

2010–présent Membre, Listes de Conciliateurs et d'Arbitres, CIRDI (Banque Mondiale);

2007–présent Correspondant National, CLOUT, CNUDCI;

Décembre 2011-janvier 2012 Gastwissenschaftler à la Faculté de Droit de l'Université de Hambourg et à l'Institut Max-Planck de droit comparé et de droit

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

	international privé, Hambourg, Allemagne (2 mois);
L'année académique 2009-2010	<i>Visiting</i> à la Faculté de Droit de l'Université d'Oxford (Jesus College), Oxford, Royaume-Uni;
L'année académique 2004-2005	<i>Visiting researcher</i> à la Faculté de Droit de l'Université de Harvard (Harvard Law School), Cambridge, Massachusetts;
Septembre-décembre 2002	<i>Visiting scholar</i> à l'Université George Washington, Washington, D.C.;
Août 1996-avril 2002	Expert juridique et directeur, Projet sur la Réforme de la législation économique, Chisinau, République de Moldova. J'ai coordonné le groupe de travail sur l'élaboration du nouveau Code civil de la République de Moldova (en vigueur depuis le 12 juin 2003). J'ai participé à l'élaboration des projets de Loi sur l'insolvabilité, Loi sur l'hypothèque, Loi sur les sociétés à responsabilité limitée et d'autres projets de lois;
Décembre 2001-janvier 2002	Consultant, Projet TACIS de l'Union Européenne sur la Réforme du Système des notaires publics au Kazakhstan. J'ai agi en tant que consultant pour le projet de Loi sur les notaires publics de la République de Kazakhstan;
Octobre 1997-octobre 1999	Expert juridique, Projet sur les transactions garanties, réalisé à Chisinau par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Londres. On a créé le Registre de gages auprès du Ministère de la Justice de la République de Moldova.

c. Description des activités professionnelles non juridiques

Août 1996-avril 2002	Directeur, Projet sur la Réforme de la législation économique (projet intergouvernemental), Chisinau, République de Moldova.
----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

1996-présent	En tant qu' <u>avocat</u> : j'ai donné des consultations juridiques sur divers aspects du droit relatif aux droits de l'homme; j'ai fourni des avis juridiques en matière de droit de propriété, des normes d'emploi, de la protection des données à caractère personnel, de droit administratif, de droit international;
2000-présent	En tant que <u>membre fondateur</u> de la Section moldave de Transparency International et directeur (2000-2009) du Conseil de la Section moldave de Transparency International (Transparency International-Moldova): en soutenant les politiques de transparence et anticorruption;
Depuis le début des années 1990 à ce jour	Participation aux séminaires et cours de formation relatifs aux droits de l'homme. Exposés dans le cadre de conférences et colloques sur le droit relatif aux droits de l'homme;
1996-2002	En tant que membre du comité de travail sur l'élaboration du nouveau Code civil de la République de Moldova: j'ai participé à l'élaboration du chapitre "De certains droits de la personnalité". Le projet de ce chapitre a été accepté par le législateur moldave lors de la première lecture du projet du Code civil, mais il a été abandonné ultérieurement;
1997 et 1999	En tant que Lecteur à la Faculté de Droit: j'ai assisté et accompagné l'équipe de l'Université d'Etat de Moldova au Concours européen des Droits de l'Homme "René Cassin", Strasbourg;
Avril-juin 1996	Stagiaire à la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

V. Activités publiques

Néant

VI. Autres activités

2000–présent	<u>Membre</u> de Transparency International-Moldova (transparence, anticorruption); Directeur du Conseil de la Section moldave du Transparency International (2000–2009), activité non-rémunérée;
2011–présent	<u>Membre</u> de l'Institut de droit européen (European Law Institute);
2007–2009	Membre de la Commission de qualification du Barreau des Avocats de la République de Moldova;
2002–2003	Membre du Conseil scientifique consultatif de la Cour Suprême de Justice de la République de Moldova.

VII. Travaux et publications

Manuel du juge pour l'examen des affaires civiles (*Manualul judecătorului la examinarea pricinilor civile*), Cartdidact, Chisinau, 2006; Coauteur;

Commentaire du Code civil de la République de Moldova (*Comentariul Codului civil al Republicii Moldova*), Volume II, Arc, Chisinau, 2006; Coéditeur et coauteur;

Commentaire du Code civil de la République de Moldova (*Comentariul Codului civil al Republicii Moldova*), Volume I, Arc, Chisinau, 2005; Coéditeur et coauteur;

Onze articles sur des thèmes concernant la réforme du système juridique moldave (1997–2002) et le droit international privé (2005–2008), publiés dans des revues de droit en Moldova. Deux de ces articles ont été publiés dans des journaux en Allemagne;

“La Loi moldave sur la Commission nationale des valeurs mobilières – une vue générale” (*Moldovan Law on National Commission for Securities: an overview*), in “Law in Transition” (Spring 1999), BERD, Londres;

“Enregistrement des gages conformément à la Loi sur le gage de la République de Moldova du 23 mai 1996” (*Registration of Pledges under the Law on Pledge of the Republic of Moldova of 23 May 1996*), coauteur avec John L. Simpson et Joachim E. Menze, BERD, Londres, 1998.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
<i>a. Première langue:</i>									
- Roumain	X			X			X		
<i>b. Langues officielles :</i>									
– Anglais	X			X			X		
– Français	X			X			X		
<i>c. Autres langues:</i>									
- Russe	X			X			X		
- Allemand	X			X			X		

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Ne s'applique pas.

X. Autres éléments pertinents

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme vouloir m'installer de manière permanente à Strasbourg au cas où je serais élu juge à la Cour.

Valeriu GRIȚCO

CURRICULUM VITAE*

I. Etat civil

Nom, Prénom	GRIȚCO, Valeriu
Sexe	Masculin
Date et lieu de naissance	22 février 1959, village de Mindic, district de Donduseni, Rép. de Moldova
Nationalité(s)	République de Moldova ; Roumanie

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

2002, août-décembre	Stage professionnel à l'Association Nationale des Courtiers en Valeurs Mobilières, organisé par le Conseil International de Recherche et Échange sous l'égide du Département d'Etat des Etats-Unis, Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique. Le stage a été axé sur une étude de la réglementation juridique du marché des valeurs mobilières des Etats-Unis d'Amérique
2001, avril	Stage professionnel à l'Institut Central de Formation des Fonctionnaires près du Gouvernement de la République de Corée, organisé par l'Agence Coréenne de Coopération Internationale, Séoul, République de Corée. Le stage a été axé sur la réglementation juridique de la gestion de l'information publique et l'utilisation des technologies de l'information dans ce domaine
1987	Remise du titre de docteur en droit à l'Institut Fédératif de Recherches Scientifiques dans le domaine de la législation soviétique du Ministère de la Justice de l'Union Soviétique, Fédération de Russie
1983 – 1986	Doctorat en droit et études postuniversitaires à l'Institut Fédératif de Recherches Scientifiques dans le domaine de la législation soviétique du Ministère de la Justice de l'Union Soviétique, Moscou, Fédération de Russie
1980	Qualifié en tant que juriste, Diplôme avec mention, Université d'Etat de Moldova
1975 – 1980	Université d'Etat de Moldova, Faculté de Droit

III. Activités professionnelles pertinentes**a. Description des activités judiciaires**

1990 – 1991	Juge à la Cour de l'arrondissement Buiucani, ville de Chisinau
1987 – 1990	Juge à la Cour de l'arrondissement Centru, ville de Chisinau

b. Description des activités juridiques non judiciaires

1991 – présent	<u>Avocat, membre de l'Union des Avocats de la République de Moldova</u> et activité professionnelle en tant qu'avocat pour des causes civiles et pénales aux cours de tout niveau
2006 – 2010	Conseiller juridique de la Société KWS SAAT AG (Allemagne) et

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

représentation des intérêts de cette dernière devant les autorités de droit et d'autres autorités officielles de tout niveau

- 1999 – 2001 Conseiller juridique de la Banque Crédit Commercial de France (France), qui en tant que banque d'investissements a assisté le Gouvernement de la République de Moldova dans le processus de privatisation des sociétés régionales de distribution d'énergie électrique
- 1998 – 1999 Conseiller juridique de la Banque Européenne pour Reconstruction et Développement concernant le Projet de construction du Terminal de pétrole de Giurgiulesti de la République de Moldova
- 1995 – 2004 Conseiller juridique de la société d'avocats «Baker & McKenzie» (Etats-Unis d'Amérique) en matières liées à la législation de la République de Moldova
- 1994 – 2000 Conseiller juridique de la Représentation de la Banque Mondiale en Moldova
- 1994 – 1997 Conseiller juridique de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique en Moldova
- 1980 – 1983,
1986 – 1987 Chargé de cours à la Chaire de Droit Civil et Procédure Civile de l'Université d'Etat de Moldova

c. Description des activités professionnelles non juridiques

- 1997 – présent Président du Conseil d'Administration de la Société Juridique «*Suprematia Legii*» - qui a représenté la Fondation «The Rule of Law», Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique. C'est la première organisation non gouvernementale de la République de Moldova créée dans le but de promouvoir les valeurs des droits de l'homme et l'utilisation des technologies de l'information afin d'assurer l'échange d'informations dans ce domaine et de mettre en œuvre les principes de l'Etat de droit, tenant compte de l'expérience des Etats-Unis d'Amérique et des pays européens. L'activité de la Société Juridique «*Suprematia Legii*» a été soutenue par le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique
- 1998, juillet- août Participant au programme *Community Connections*, offrant des opportunités de formation pratique aux Etats-Unis d'Amérique accordées pour divers spécialistes, y compris de praticiens juristes des républiques ex-soviétiques. Le programme se déroule sous l'égide du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

- 1991 – présent Utilisation des principes et des dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme, de la législation internationale relevant et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans les litiges et les procédures judiciaires
- 1996 – 2012 Multiples participations aux séminaires, conférences et réunions organisées au sein du Conseil de l'Europe portant sur le bon fonctionnement de la profession d'avocat, du système judiciaire et de la protection des droits de l'homme

V. Activités publiques

Néant

VI. Autres activités

2007 – présent	Membre du Conseil de l'Union des Avocats de la République de Moldova
2005 – présent	Membre du Conseil scientifique et consultatif de la Cours Suprême de Justice de la République de Moldova
2003 – 2007	Vice-président du Barreau des Avocats de la République de Moldova
1999 – 2003	Président de la Commission de qualification du Barreau des Avocats de la République de Moldova
1992 – 1995	Membre de la Commission permanente du Parlement de la République de Moldova pour la mise en œuvre du Concept de réforme de la législation

VII. Travaux et publications

Manuel de méthode pour l'étude du droit civil (coauteur), Universitas, Chisinau, 1981

Commentaire du Code de Procédure Civile de Moldavie (coauteur), Universitas, Chisinau, 1992

Articles scientifiques dans le domaine de la réglementation juridique de l'activité d'entrepreneuriat

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
<i>a. Première langue:</i>									
- Roumain	X			X			X		
<i>b. Langues officielles :</i>									
- Anglais	X			X			X		
- Français	X				X			X	
<i>c. Autres langues:</i>									
- Russe	X			X			X		

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat

Si je n'ai pas le niveau de connaissance linguistique nécessaire à l'exercice de la fonction de juge, je confirme mon intention de suivre des cours intensifs dans la langue concernée

X. Autres éléments pertinents

Marié, une fille

Maîtrise de l'ordinateur : MS Office

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour

Je confirme que je m'installerai de manière permanente à Strasbourg si je suis élu juge à la Cour

Vladimir GROSU**CURRICULUM VITAE*****I. Etat civil**

Nom, Prénom	GROSU, Vladimir
Sexe	Masculin
Date et lieu de naissance	21 juin 1975, Chisinau, Rép. de Moldova
Nationalité(s)	République de Moldova

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

2006	Titre de maitre de conférences universitaire ;
2003	Titre de Docteur es droit, Université d'Etat de Moldova, Chisinau, Rép. de Moldova ;
1999-2000	Etudes de master avec le titre de master en droit, Université d'Etat de Moldova, Chisinau, Rép. de Moldova ; Etudes à la faculté de Droit, diplôme de licence en droit (spécialité - droit International), Université d'Etat de Moldova, Chisinau, Rép. de Moldova.

Les plus importants trainings internationaux:

Février 2011	Participation au séminaire international "Independence des juges et des procureurs: perspectives et défis", Trieste, Italie, MIB School of Management, (UNIDEM CAMPUS, Training juridique pour les fonctionnaires publics, Commission de Venise) ;
Octobre 2008	Participation, au cycle international de formation en administration publique "Pratique des négociations diplomatiques", Ecole Nationale d'Administration, Paris, France ;
Octobre-novembre 2006	Participation au séminaire international "Le système de la Propriété Intellectuelle dans les pays en cours de développement". Qingdao, China ;
Septembre 2003	Formation pour les professeurs de droit dans les universités (W.Mitchell Law school, State University of Minnesota) et les organes juridiques de l'Etat Minnesota, EUA (la Cour Suprême de Minnesota, le Centre pour les Droits de l'Homme auprès de l'Université de l'Etat de Minnesota, le Centre de prévention de la violence en famille, la Cour Fédérale de Circonscription de Minnesota, etc.) ;
Mars - juillet 2000	Formation pour les professeurs de droit à l'Université Bordeaux IV (France), l'Université Publique de Navarre (Pamplona, Espagne), l'Institut de droit Comparé (Paris, France).

III. Activités professionnelles pertinentes**a. Description des activités judiciaires**

-

b. Description des activités juridiques non judiciaires

juin 2011 – présent	<u>Vice-Ministre de la Justice de la République de Moldova</u> , représentation du Gouvernement devant la Cour Constitutionnelle, participation à l'élaboration et la présentation de plusieurs actes
---------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

juridiques devant le Parlement (Loi sur l'activité spéciale d'investigation- exécution de l'arrêt lordachi et autres v. Moldova, les modifications portées au Code de procédure civile, Code de procédure pénale, Loi n°87 – institution des remèdes nationaux pour les violations liées à la durée excessive des procédures et la non-exécution des arrêts judiciaires – exécution de l'arrêt pilote Olaru et autres v. Moldova etc.)

- Décembre 2006 - juin 2011 Agent Gouvernemental – Représentant du Gouvernement de la République de Moldova devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme (représentation du Gouvernement devant la Cour Européenne, exécution des arrêts et des décisions de la Cour, y compris par dialogue constant avec le Service d'Exécution du CM CoE);
- Aout 1997 – présent Maitre de conférences universitaire à la Chaire Droit pénal et Criminologie, Faculté de Droit, UEM (professeur - 1998-2006, professeur assistant-1997-1998); Professeur de Droit pénal, Droit pénal comparé et Droit pénal international;
- Mars 2006 - décembre 2006 Directeur, Département Droit d'Auteur et Droits Connexes, Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle de la Rép. de Moldova (AGEPI);
- Aout 2004 - mars 2006 Adjoint du doyen, Faculté de Droit, Université d'Etat de Moldova.
- Octobre 2003 - novembre 2004 Juriste dans la "Subervin"SRL, consultance juridique dans les affaires, rédaction et négociation des contrats, représentation devant les tribunaux de tous les niveaux (tribunaux, Cour Suprême de Justice), ainsi que devant d'autres organes administratifs ;
- Aout 2001 - aout 2003 Chef du département juridique de la S.A."Euromol" (consultance juridique dans les affaires, rédaction et négociation des contrats, rédaction des actes constitutifs des personnes morales, enregistrement des personnes morales devant les organes étatiques compétents, représentation devant les tribunaux de tous les niveaux (tribunaux, Cour Suprême de Justice), ainsi que devant d'autres organes administratifs;
- Octobre 1999 – mars 2000 Chef du département juridique de "Chisinau-Gaz"S.R.L., consultance juridique dans les affaires, rédaction et négociation des contrats, représentation devant les tribunaux de tous les niveaux (tribunaux, Cour Suprême de Justice), ainsi que devant d'autres organes administratifs;
- Octobre 1997 - Octobre 1999 Juriste "Moldova-Gaz"S.A., consultance juridique dans les affaires, rédaction et négociation des contrats, représentation devant les tribunaux de tous les niveaux (tribunaux, Cour Suprême de Justice), ainsi que devant d'autres organes administratifs ;
- Octobre 1996 - Octobre 1997 Consultant juridique, tribunal du secteur Botanica, Chişinău, Rép. de Moldova, (préparation des séances de jugement, préparation et choix des pièces et textes juridiques, des lois pour la solution des affaires, analyse de la pratique judiciaire, tenue des procès-verbaux lors des séances de jugement etc);

c. Description des activités professionnelles non juridiques

- 2007 – présent Membre du Collège de Qualification des juges auprès du Conseil Supérieur de la Magistrature (évaluation du niveau de qualification des juges en vue de leur promotion, transfèrement dans d'autres instances judiciaires, octroi des degrés des qualification etc.);
- 2007 – présent Formateur, Institut National de la Justice (présentation de différentes communication sur des sujets juridiques, modération des discussions

et des tables rondes avec des sujets ciblés en principal sur les droits de l'homme et la jurisprudence CEDH);

2008-2010 Membre du Conseil Scientifique de la Cour Constitutionnelle de la Rép. de Moldova.

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

Décembre 2006- juin 2011 Agent Gouvernemental – Représentant du Gouvernement de la Rép. de Moldova devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme;

2007 – présent Formateur, Institut National de la Justice (présentation de différentes communication sur des sujets juridiques, modération des discussions et des tables rondes avec des sujets ciblés en principal sur les droits de l'homme et la jurisprudence CEDH);

2011-2012 Chef de la délégation de la Rép. de Moldova dans le contexte du "Dialogue sur les droits de l'homme" - format de discussions et échanges de vues avec la délégation de l'Union Européenne sur la situation en matière des droits de l'homme en Rép. de Moldova.

Octobre 2011, mars 2012 Chef de la délégation de la Rép. de Moldova pour la présentation et le soutien du rapport du pays sur le respect des droits de l'homme dans le contexte de l'Evaluation Périodique Universelle (EPU) dans le cadre du Conseil pour les Droits de l'Homme de l'ONU (rapport du pays soutenu et approuvé par le CDH).

Avril 2011 Chef de la délégation de la Rép. de Moldova là la Conférence de Haut Niveau « Futur de la Cour Européenne des Droits de l'Homme» organisée à l'occasion de la présidence turque au Conseil de l'Europe, Izmir, Turquie.

Février 2010 Membre de la délégation de la Rép. De Moldova à la Conférence de Haut Niveau «Futur de la Cour Européenne des Droits de l'Homme» organisée à l'occasion de la présidence suisse au Conseil de l'Europe; Interlaken, Suisse.

Novembre 2009 Membre de la délégation de la Rép. de Moldova pour la présentation et le soutien du rapport du pays sur le respect des droits de l'homme pendant la période 2003-2009 lors de la 43-ème session du Comité de l'ONU contre la Torture ; Genève, Suisse ;

2007-2011 Expert de la part de la Rep. de Moldova dans le cadre des comités spécialisés du Conseil de l'Europe – Comité Directeur pour les Droits de l'Homme (CD-DH) et le Comité d'experts pour le Perfectionnement des Procédures de Protection des droits de l'Homme (DH-PR) ;

2007-2011 Membre de la commission gouvernementale pour la supervision de l'exécution des arrêts de la CEDH (audition des autorités responsables de l'exécution des arrêts de la CEDH, sensibilisation des autorités nationales pour entreprendre promptement les mesures nécessaire d'ordre général et individuel, recommandation des mesures concrètes etc.) ;

2004-2005 Expert dans le cadre de L'institut des Reformes Pénales en marge des projets « *Respect des droits des mineurs dans les lieux de détention*», Application du Code de procédure pénale.

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

juin 2011 – présent

Vice-ministre de la Justice de la République de Moldova ;

Décembre 2006- juin 2011

Agent Gouvernemental – Représentant du Gouvernement de la Rep. de Moldova devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme ;

b. Mandats électifs

Je n'ai jamais occupé des mandats électifs ;

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

Je n'ai jamais été membre de parti

VI. Autres activités

2011 - présent

Membre de l'équipe de négociateurs de la part de la République de Moldova, mandatée de négocier l'accord de l'association avec l'UE. ;

2011 – présent

Président du groupe de travail, mandaté de discuter avec la partie transnistrienne les problèmes concernant les actes d'état civil ;

2007, 2008

Président de la Commission d'admission à l'institut National de la Justice ;

Permanent

Participation aux différents événements"(cours, séminaires, tables rondes) consacrés aux droits de l'homme avec l'implication de la société civile.

VII. Travaux et publications

16 publications scientifiques (y compris coauteur de deux manuels de droit pénal) concernant: La responsabilité civile et pénale en république de Moldova, la responsabilité pénale de la personne morale dans le projet du Code pénal de la République de Moldova; la responsabilité pénale de la personne morale - analyse criminologique et politique pénale; Le sujet de l'infraction dans le droit pénal etc. à présent, ensemble avec d'autres auteurs j'ai fini les travaux sur la 2-ème édition du manuel " Droit Pénal. Partie Générale.", qui va paraître en 2012.

Liste des publications les plus significatives

V.Grosu, S.Botnaru, M.Grama, A.Savga " *Droit Pénal. Partie Générale.*" Chişinău 2005. V.Grosu, S.Brînză, V.Stati, X.Ulianovschi "Droit Pénal. Partie Spéciale." Chişinău 2005.

V.Grosu, *La personne morale et el problème du sujet de l'infraction en Droit pénal* // Revue nationale de droit.-2001.-Nr.3 (6).- P.32-34.

V.Grosu, *La personne morale et al peine pénale* // Revue nationale de droit.-2002.-Nr.4 (19). P.37-44.

V.Grosu, *La responsabilité civile et pénale en République de Moldova: état actuel* /Publications scientifiques de l'Université d'Etat de Moldova. Série „Sciences socio-humaines". Vol.I.- Chişinău: CE USM, 2001, p.276-278.

V.Grosu, *Vers une juridiction pénale universelle* // Publications scientifiques de l'Université d'Etat de Moldova. Série „Sciences socio-humaines". Vol.I.- Chişinău: CE USM, 2002, p. 197-201.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
<i>a. Première langue:</i>									
– Roumain	X			X			X		
<i>b. Langues officielles :</i>									
– Anglais	X				X		X		
– Français	X			X			X		
<i>c. Autres langues:</i>									
– Russe	X			X			X		
– Espagnol		X				X			X

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Si je n'ai pas le niveau de connaissance linguistique nécessaire à l'exercice de la fonction de juge, je confirme mon intention de suivre des cours intensifs dans la langue concernée.

X. Autres éléments pertinents

Marié, deux enfants.

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme que je m'installerai de manière permanente à Strasbourg si je suis élu juge à la Cour.

Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Fédération de Russie

[Traduction non officielle]

REPRESENTATION PERMANENTE
DE LA FEDERATION DE RUSSIE
AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

75, allée de la Robertsau,
F-67000 STRASBOURG
Tél. (+33) (0) 3 88 24 20 15
Fax (+33) (0) 3 88 24 19 74

M. Wojciech SAWICKI
Secrétaire Général
de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe

Strasbourg, le 2 août 2012

Cher Monsieur Sawicki,

Faisant suite à votre lettre datée du 22 juin 2012, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le curricula vitae de Mme Olga VEDERNIKOVA, Juge à la Cour suprême de la Fédération de Russie, qui remplace Mme Liudmila NOVOSYOLOVA sur la liste des candidats à l'élection à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Fédération de Russie.

Alexander ALEKSEEV
Ambassadeur,
Représentant Permanent

[traduction]

Strasbourg, le 22 juin 2012

Excellence,

Permettez-moi de vous informer que, le 20 juin 2012, j'ai reçu une lettre de M^{me} Lyudmila Novosyolova, dans laquelle elle me fait part de sa décision de retirer sa candidature au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Fédération de Russie.

Dans ces circonstances, et compte tenu des règles applicables de l'Assemblée (annexe à la Résolution 1432 (2005), paragraphe 2), qui précisent que l'Assemblée doit interrompre la procédure si l'un des candidats inscrits sur une liste se retire avant le premier tour du scrutin, je vous serais reconnaissant de bien vouloir demander à votre Gouvernement de proposer le nom d'un troisième candidat pour compléter la liste. Il faudrait que cette candidature me parvienne le 17 août 2012 au plus tard, pour que l'Assemblée puisse procéder à l'élection d'un juge au titre de la Fédération de Russie lors de la quatrième partie de session de l'Assemblée (qui se tiendra du 1^{er} au 5 octobre 2012).

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération.

Wojciech Sawicki

M. Alexander ALEKSEEV
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès du Conseil de l'Europe
75 allée de la Robertsau
67000 STRASBOURG

[Traduction non officielle]

**REPRESENTATION PERMANENTE
DE LA FEDERATION DE RUSSIE
AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

75, allée de la Robertsau, F-67000

STRASBOURG

Tél. (+33) (0) 3 88 24 20 15 Fax (+33) (0) 3 88
24 19 74

M. Wojciech SAWICKI
Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe

Strasbourg, le 12 avril 2012

Cher Monsieur Sawicki,

Faisant suite à votre lettre datée du 30 juin 2011, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la liste et les curricula vitae des candidats suivants pour l'élection à la Cour européenne des droits de l'homme choisis par mon Gouvernement :

M. Andrei BUSHEV, Professeur agrégé au Département du Droit des Affaires de l'Université de St. Petersbourg;

M. Dmitry DEDOV, Juge à la Cour suprême de commerce de la Fédération de Russie;

Mme Liudmila NOVOSYOLOVA, Juge à la Cour suprême de commerce de la Fédération de Russie.

Je vous serais reconnaissant si les entretiens avec les candidats par la sous-commission sur l'élection des juges à la Cour pouvaient être prévus pour le 15 juin 2012.

Alexander ALEKSEEV
Ambassadeur, Représentant Permanent

Procédure de sélection nationale russe de candidats à l'élection à la CEDH

Suite aux instructions n° Pr-1474 données par le Président de la Fédération de Russie le 24 mai 2011, deux lois du ministère de la Justice de la Fédération de Russie ont servi de base juridique à la sélection nationale des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Fédération de Russie. Ces lois détaillaient les différentes phases de la procédure de sélection et définissaient les instances concernées. Elles faisaient par ailleurs explicitement référence aux dispositions pertinentes de la Convention, ainsi qu'aux résolutions et recommandations de l'Assemblée parlementaire fixant les critères à prendre en considération lors de la procédure de sélection.

Un appel public à candidature a été lancé le 1er juillet 2011 dans la presse spécialisée, c'est-à-dire la *Rossiyskaya gazeta*, le quotidien fédéral servant de Journal officiel et publiant l'ensemble des lois et instruments juridiques secondaires pour l'ensemble du territoire de la Fédération de Russie. Des documents d'information ont en outre été simultanément publiés sur le site Web du ministère de la Justice de la Fédération de Russie (www.minjust.ru).

L'appel à candidature décrivait non seulement les qualifications requises, mais aussi le détail de la procédure de sélection, de manière à ce que le public puisse disposer à l'avance de tous les renseignements utiles concernant son organisation.

Les informations relatives à l'ouverture de la sélection nationale, publiées dans un premier temps dans la *Rossiyskaya gazeta* et sur le site Web du ministère de la Justice, ont rapidement été relayées par d'autres médias. Ainsi, les candidats potentiels des cercles professionnels et universitaires étaient parfaitement au fait du processus de nomination.

Le concours étant ouvert au public, toute personne intéressée avait jusqu'au 1^{er} août 2011 pour s'y inscrire en présentant les documents indiqués dans l'appel à candidature. Les candidats étaient invités à présenter des documents prouvant qu'ils possédaient les qualifications requises dont, notamment:

- Un curriculum vitae en russe, et un autre dans l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (Annexe à la Résolution de l'Assemblée parlementaire 1646 (2009);
- Des documents établissant le cursus universitaire, les qualifications et l'expérience pratique des candidats (certificat ou diplôme, diplôme de doctorat, états de service, etc.) pour permettre à la commission d'examiner les compétences professionnelles des candidats, ainsi que leur potentiel en cas d'élection au poste de juge à la Cour européenne.

La liste des documents nécessaires ne comportait pas d'exigences excessives. Aucune certification ou apostille officielle n'était requise.

Le premier examen des candidatures a été confié à la Commission du concours, composée de 9 membres: 4 représentants du ministère russe de la Justice, 3 représentants du ministère des Affaires étrangères, 1 représentant de l'organisation panrusse à but non lucratif "Association des juristes de Russie" et 1 professeur à l'Institut d'Etudes européennes de l'Institut public de Relations internationales de Moscou - c'est-à-dire des fonctionnaires et des experts indépendants ayant les aptitudes nécessaires en droit international et droits de l'homme.

Treize candidats ont postulé. Lors de sa première réunion, le 16 août 2011, ayant examiné les documents présentés par les candidats en vue de satisfaire aux exigences fixées par la Convention et les résolutions et recommandations pertinentes de l'Assemblée parlementaire, la commission a présélectionné 10 d'entre eux. Elle a fixé la date d'une deuxième réunion durant laquelle devaient avoir lieu des entretiens individuels et des tests de langue. Les trois candidats rejetés ne répondaient manifestement pas aux critères demandés, eu égard à leur expérience trop succincte en tant que juristes. Aussi la commission a-t-elle décidé de ne pas les entendre en entretien.

Lors de la deuxième réunion de la Commission, les candidats ont été invités à traduire en un temps donné l'extrait d'un arrêt de la Cour pris au hasard; les membres de la commission les ont ensuite interrogés individuellement en anglais ou en français sur des sujets liés à leur expérience juridique et à leur connaissance de la Convention. La commission était également assistée de deux traducteurs professionnels de l'Académie diplomatique de Russie. En évaluant les compétences linguistiques des candidats, la commission voulait s'assurer que les personnes présélectionnées maîtrisaient parfaitement au moins une des langues officielles du Conseil de l'Europe.

À l'issue de ces entretiens individuels, au cours desquels les compétences linguistiques des 10 candidats ont été évaluées en fonction des exigences fixées par la Convention et les résolutions et recommandations de l'Assemblée parlementaire, la Commission du concours a défini une liste de 6 candidats qui semblaient correspondre au descriptif du poste.

La liste de ces 6 candidats a été approuvée par la Commission interministérielle lors de sa réunion du 29 septembre 2011, puis transmise au Président de la Fédération de Russie qui a choisi le 7 février 2012 les 3 candidats restants, qui devaient être présentés au Panel consultatif d'experts et à l'Assemblée parlementaire : M. Andrey Bushev, M. Dmitry Dedov et Mme Lyudmila Novosyolova. La liste définitive des candidats a été rendue publique et largement commentée dans la presse nationale.

La Commission du concours et les autres instances chargées du processus de sélection ont évalué les candidats à l'aune des qualifications requises par la Convention et d'autres documents applicables de l'Assemblée parlementaire. La procédure décrite a scrupuleusement respecté les exigences fixées par les résolutions et recommandations de l'Assemblée parlementaire, ainsi que les principes de procédure démocratique, de transparence, de non-discrimination, d'équité et de cohérence.

Les autorités russes ont par ailleurs décrit cette procédure dans le cadre des travaux du groupe CDDH-SC, entre septembre 2011 et janvier 2012. La sélection russe a en outre été citée, sur plusieurs points essentiels, comme un exemple de bonnes pratiques dans les rapports du CDDH-SC, ainsi que dans les Lignes directrices du Comité des Ministres sur la sélection des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme (voir document CM(2012)40).

Andrei Yurievitch BUSHEV

CURRICULUM VITAE*

I. Etat civil

Nom, prénom: BUSHEV Andrei Yurievitch
 Sexe: masculin
 Date et lieu de naissance: 12 février 1966, Leningrad, l'URSS (actuellement – Saint-Pétersbourg, Russie)
 Nationalité(s): russe

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

(i) Magistère en jurisprudence (1988), Docteur ès science en droit (1997) – Université d'Etat de Leningrad –Saint-Pétersbourg), faculté de droit;

(ii) *stages* en Russie et à l'étranger suivant les programmes de la pratique juridique et MBA cours, en particulier (entre autres) :

- Faculté de droit de l'Université de l'Angleterre de l'Est (1999), (ii) l'Université de Leiden (Pays-Bas), Institut de droit d'Europe orientale et études de Russie – la thèse de doctorat sur le sujet du droit et la politique dans le domaine du marché des titres valeurs en Russie et aux pays de la CEI (2002-2006);
- sociétés juridiques internationales - Alen&Overy (Londres, 1994) et Gide Loyrette Nouel (Paris, 1995),
- Corporations multinationales - Carlsberg A/S (Helsinki, 1996-2000; Copenhague, 1999-2000); International Paper Inc. (Memphis, EUA, 2009 - 2011),
- organisation gouvernementale internationale – Corporation Financière Internationale, Groupe de la Banque Mondiale (Moscou, Tbilissi, 2003-2004);

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

- Juge d'instruction du parquet militaire (1988-1990): Charge (statutaire) militaire; la région de Tchita (la Sibérie): enquêtes et introduction des actions (affaires) contre les suspects aux tribunaux, grand nombre de crimes commis par le personnel militaire (vols, meurtres, abus d'autorité, coups causant préjudice corporel, opérations illégales des forces armées etc.); interrogatoire croisé, détention et les autres actions procédurales, de nombreuses missions d'affaire et enquêtes aux États - membres de l'ancien URSS.
- Cour Européenne des droits de l'homme, juge *ad hoc* – depuis le mois d'octobre 2009: dans l'affaire de Neftyanaya Kompaniya Yukos c. Russie, la requête no.14902/04 à la Section 1; dans l'affaire de *Kotov* c. Russie, la requête no. 54522/00 devant la Grande Chambre. Conformément à l'article 29-1 du paragraphe 1(b) du Règlement de la Cour a été désigné en tant que *juge ad hoc*.

b. Description des activités juridiques non judiciaires

- (i) Universitaire (depuis 1996 - à présent): professeur associé (depuis 2000), cours (1996-2000) à la chaire du droit commercial de l'Université d'Etat de Saint-Pétersbourg. Cours/professeur agrégé aux plusieurs écoles juridiques étrangères. Cours et classes sur le droit comparé, droit international, méthodologie légale, droit des affaires, arbitrage, gestion des risques légales, droit et économie politique, droit publique et Protection des droits de l'Homme.
- (ii) Arbitre de collèges arbitraux: Chambre de commerce de Stockholm, l'arbitre *ad hoc* (depuis 2010 - à présent): un litige avec des autorités publiques visant à la protection des

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

droits d'investisseur étranger; CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Saint-Pétersbourg, CCI de région de Leningrad et d'autres CCI (depuis 1999 à présent);

(iii) Activité pratique dans le domaine du droit privé (les derniers 20 ans):

- juriste en chef à la branche de la société juridique française (internationale) – Gide Loyrette Nouel à Saint-Pétersbourg: Études et Mémoires concernant la protection des droits des investisseurs français et des citoyens étrangers en Russie, l'évolution du droit russe à la période transitoire, le litige;
- conseiller général régional et secrétaire corporatif des corporations transnationales ainsi que des sociétés russes: le projet d'investissements de la Banque Européenne de la Reconstruction et du Développement avec la société finlandaise et danoise en Russie. Le projet d'investissements de la société belge et américaine (NYSE) en Russie, pratique intensive de litige devant les tribunaux nationaux en débats avec des autorités publiques, adaptation des standards internationaux et pratique de première qualité de l'activité juridique avec la spécificité de Russie, intégration d'un équipe de juristes russes à l'environnement juridique international;
- Organisation Publique Internationale (2003 - 2005): le responsable du groupe de la section régionale du projet de la Corporation Financière Internationale (membre du Groupe de la Banque Mondiale), projet sur gouvernance d'entreprise: études et entraînements sur la pratique de première qualité en gestion des risques, transparence et révélation des informations, prises des décisions et control, codes éthiques et behavioristes etc.;

pratique privée y compris consultations sur la sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales s'attachant principalement au droit de propriété, droit à un procès équitable, droit à la vie, droit à la liberté et sûreté, liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté de réunion et d'association.

- (iv) Appartenance aux organisations professionnelles: membre du group scientifique auprès du Comité consultatif de la Cour d'Arbitrage fédérale de district nord-ouest (depuis 1998); membre de l'Association des conseillers corporatifs de l'Europe (since 2007).

c. Description des activités professionnelles non juridiques

N/A

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

- (i) Cour Européenne des droits de l'homme, juge *ad hoc* – depuis le mois d'octobre 2009: dans l'affaire Yukos c. Russie, à la Section 1, préparation de l'opinion dissidente; dans l'affaire de *Kotov* c. Russie devant la Grande Chambre. Conformément à l'article 29-1 du paragraphe 1(b) du Règlement de la Cour a été désigné en tant que juge *ad hoc* de la Cour européenne des droits de l'homme en 2010.
- (ii) Elaboration des critères des engagements positifs des pays: la pratique de la CEDH et de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie.
 - Conférences en Russie et à l'étranger sur les droits, conférés par la Convention selon la jurisprudence de la CEDH: Association des conseillers corporatifs de l'Europe, Munich, 2007; faculté de droit de l' Université d'Etat de Saint-Pétersbourg, depuis 2009; l' Université d'Incheon, Corée du Sud, 2009; l' Université de Helsinki, Finlande, 2010; la division de l'Université de Tartu, Tallinn, 2011, Naples, 2011, Bruxelles, 2011; Conférencier à la conférence tenue par l'Association des conseillers corporatifs de l'Europe et la Cour constitutionnelle de Russie, Saint-Pétersbourg, 2011); Médiateur et conférencier à la table ronde sur le sujet «Universalisation des instruments légaux et problème des juridictions exterritoriales» lors du 1er Forum Juridique International tenue à Saint-Pétersbourg, mai 2011, Ecole Supérieure de l'économie politique, 2012; Bureau du Procureur de Saint-Pétersbourg 2012.

- (iii) Projet de recherches collectives (Université d'Etat de Saint-Pétersbourg) concernant la doctrine juridique de gestion des risques sur la base de la répartition équitable des risques à l'horizontale de la structure organisationnelle;
- (iv) Projet TESIS № HRRU 9801: Le coauteur du guide sur la protection des droits de propriété et des libertés des propriétaires russes en cas de la faillite;
- (v) Participation au travail de la Clinique juridique à l'Université d'Etat de Saint-Pétersbourg - consultations juridiques des gens sur la sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales s'attachant principalement au droit à l'éducation, droit électoral, liberté de circulation, droit de propriété.
- (vi) Pratique juridique privée (référence au paragraphe III sous – paragraphe (iii) ci-dessus).
- (vii) Publications scientifiques relatives au sujet des droits de l'Homme: sur l'ordre publique international et organisations internationales; sur non – discrimination pour les motifs sexuels à la gestion des organisations; sur un juste équilibre entre des actionnaires minoritaires et majoritaires; sur des régimes légaux (référence au paragraphe VII (iii) ci-dessous).
- (viii) Contribuant des opinions scientifiques à la Cour constitutionnelle de la Russie sur la protection du droit de propriété et sur un juste équilibre entre les intérêts privés et publics.
- (ix) Centre des Etudes internationales de droit, Membre honoraire de l'Association des diplômés de l'enseignement supérieur et érudits dans le domaine juridique.

V. Activités publiques: N/A

VI. Autres activités

a. Domaines : Sport et fitness; Cynologie et entraînement; Coopération multiculturelle.

VII. Travaux et publications

Plus de 60 publications (y compris à l'étranger) sur le droit commercial et comparé, l'élaboration de la doctrine juridique de gestion des risques.

- Monographie sur l'approche juridique de la gestion des risques des marchés financiers : l'appréciation des institutions juridiques est fondée sur les critères de l'interventionnisme étatique dans les activités commerciales privées, ainsi que l'accomplissement des engagements en vigueur par l'Etat à la lumière de la jurisprudence de la CEDH et de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie (2012-2013);
- Articles sur les critères de l'interventionnisme étatique dans les relations d'affaire, en langues russe et anglaise (2012 en cours de publication).
- Chapitres des manuels sur droit des affaires (2001, 2010), droit des affaires comparé, (2003, 2005, 2012 - en cours de rédaction), droit international privé (2004), droit international commercial (2004); commentaire du Code de logement (2006) et la lois de faillite (2003, 2011).
- Sur les fondements de gestion des risques en droit//Les litiges arbitraux 3(43)2008).
- *Hans-Joachim Schramm, Andrei Buchev*, La protection des actionnaires au moyen de la réglementation juridique du marché de titres valeurs / La protection des investisseurs à la réforme de droit de la CEI et l'harmonisation volontaire, sous la rev. de Rilk Dragneva. Koninklijke Brill NV, Leiden. 2007. p. 149-192.
- *A.Buchev, V.Popondopulo*. Sur l'équilibre des intérêts des actionnaires lors de la consolidation des actions // La revue de la législation de l'Europe Centrale et de l'Est 31 (2006), 259-290;

- *A.Y. Bushev, D.V. Khohlov and O.Y. Skvortsov*, Les bases théoriques du droit commercial: la vision russe sur la faillite et le marché des titres valeurs // La revue de la législation de l'Europe Centrale et de l'Est). Recueil 30, # 2-4, (2005).
- L'ordre public dans le commerce international / Le droit de commerce international. Manuel. Ed. Prof V.Popondopulo.M.2005.
- La question de la doctrine juridique des risques // Les problèmes actuels de la science et de la pratique du droit commercial. Recueil d'articles scientifiques. Edition 5. M., 2005).
- Les grands systèmes de droit (les systèmes de droit principaux dans le domaine de droit commercial)//Juriste et comptable.SPb.,2004.№1(14).p72-27.
- Les conceptions principales de droit des contrats anglais // Les problèmes actuels de la science et de la pratique du droit commercial. Recueil d'articles scientifiques. Edition 4. M., 2002.p.43-64.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	Très bien	Bien	assez bien	Très bien	Bien	assez bien	Très bien		assez bien
<i>a. Première langue: russe.</i>	X	X	X
<i>b. Langues officielles:</i>									
- anglais	X	X	X
- français	X
<i>c. Autres langues:</i>									

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Je confirme mon dessein de suivre un cours accéléré de la langue appropriée avant et, le cas échéant, au début de mon délai d'exercice au cas de mon élection au poste de juge.

X. Autres éléments pertinents.

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme qu'au cas de mon élection au poste de juge je me déplacerai au lieu de résidence permanente à Strasbourg.

Dmitry DEDOV

CURRICULUM VITAE

I. *Etat civil*

Nom, prénom: DEDOV Dmitry
 Sexe: masculin
 Date et lieu de naissance: le 22 février 1967, région de Zhitomir, URSS
 Nationalité(s): Fédération de Russie

II. *Etudes et diplômes, et autres qualifications*

Enseignement de droit supérieur — 1984–1991 — Université d'Etat de Moscou, Faculté de Droit, Diplôme avec mention excellente

Docteur ès sciences — 1994 — Université d'Etat de Moscou, Faculté de Droit, thème: conclusion des conventions collectives, les conflits professionnels et les grèves en Russie et à l'étranger.

Chargé de cours à l'Université d'Etat de Moscou depuis 2004.

Docteur ès sciences juridiques — 2006 — sur le thème «Principe de la proportionnalité et la restriction des libertés économiques».

Professeur de l'Université d'Etat de Moscou depuis le mois de janvier 2011.

Professeur du Centre d'études juridiques transnationales, Londres, depuis 2010.

III. *Activités professionnelles pertinentes***a. *Description des activités judiciaires***

Juge de la Cour Supérieure d'arbitrage de la Fédération de Russie, depuis le mois d'avril 2008.

Le contrôle (inspection) des tribunaux inférieurs dans les procédures de toutes les affaires civiles et administratives, concernant, notamment, la protection des droits de la propriété, la renommée, l'indemnité pour dommages environnants, l'application rétrospective de la loi de minimisation des peines administratives pour les infractions mineures, les litiges administratifs entre le business et l'Etat, les activités corporatives, les procédures de la faillite, la protection du droit à la procédure légitime, la protection de la concurrence équitable.

Dans l'ensemble — la réalisation de la tâche de la Cour de la défense "des droits de l'homme en conformité avec les principes généraux universellement reconnus du droit international, de la protection des droits du milieu de personnes illimité ou de tout autre intérêt public» (art. 304 du Code de procédure arbitrale de la Fédération de Russie).

b. *Description des activités juridiques non judiciaires*

- *Enseignement à la chaire* de droit commercial de l'Université d'Etat de Moscou depuis 1994 dans le domaine du droit commercial, y compris la gestion d'entreprises, la concurrence, la faillite et la main d'œuvre, la législation de la Communauté européenne, le marché du travail de l'emploi, la défense des libertés économiques au tribunal, la gestion d'entreprises transnationales (au Centre d'études juridiques transnationales, Londres);

- *travail scientifique:*

dans le domaine de la philosophie et de la méthodologie de droit – les principes généraux du droit (la proportionnalité, le conflit des intérêts, la détermination juridique, la souveraineté de la loi, le bien commun, l'approche cohérente, la protection des droits de l'homme contre les actions de mauvaise foi sur la base du conflit des intérêts, la protection de la liberté économique et de la dignité humaine; les liens de système entre le capital social et le développement stable;
 application des études scientifiques susmentionnées au travail en qualité d'expert de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie, ainsi qu'à l'Assemblée Fédérale en qualité de représentant de la Cour Supérieure d'Arbitrage de la Fédération de Russie;

l'étude et la popularisation de la conception de l'Etat de droit et de l'économie constitutionnelle au Club Philosophique de Moscou-Saint-Pétersbourg
Gère un blog personnel sur le site www.pravo.ru sur la discussion des questions d'ordre public (depuis le mois d'avril 2011)

Expert de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie et du Gouvernement de la Fédération de Russie, 2000–2005

Membre du Club Philosophique de Moscou – Saint-Pétersbourg

c. Description des activités professionnelles non juridiques

Néant

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

1) En qualité d'expert de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie:

- a donné à la Cour des recommandations relatives à l'application la plus étendue des principes de droit (c. à d. du principe de proportionnalité, du problème du conflit des intérêts et de la gestion compétente) dans la pratique de la Cour (par la mise à la disposition de la Cour de l'analyse juridique dans le cadre des affaires concrètes, y compris la restriction des pénalités fiscales disproportionnées pour éviter la cession du droit de garantie de l'activité économique ;

La défense des droits des actionnaires par rapport à leurs investissements dans le cadre du rachat d'actions des grandes sociétés pétrolières russes (« Yukos », TNK-BP et autres) suite à la « consolidation » des actions par le Conseil d'administration – notamment, en application de l'article 1 du Protocole N°1 de la Convention ;

La défense des droits des actionnaires minoritaires (entreprise « Priargounskoyé ») en contestation de l'opération avec le conflit des intérêts au tribunal ;

la prévention de la liquidation automatique des sociétés par les tribunaux, dont la totalité d'engagements est supérieure à la valeur comptable de leurs avoirs (dans l'affaire de la société de Gousinsky « Most »), sans discussion des preuves de la défaillance de la société et du fait des intentions de ses fondateurs de sauver leur business.

la promotion de l'esprit du fait que l'intérêt public de la défense des valeurs culturelles peut être rompu à cause de la construction proposée de la tour de Gazprom à Saint-Pétersbourg ;

- (en qualité d'expert au Ministère de développement économique de la Fédération de Russie) les recommandations au Ministère sur le projet de la loi de l'absorption dans les sociétés étatiques et sur les autres projets de loi de la défense des actionnaires minoritaires, y compris relatifs au Code de gestion d'entreprises ;

2) En qualité de législateur (chef du département de la législation de la Cour Supérieure d'Arbitrage de la Fédération de Russie)

- réalisation du principe de la gestion compétente au Code des Impôts au cours de la réforme de l'administration fiscale (la formation des idées, liées aux droits processuels des contribuables, dont les droits à un procès équitable et verbal, le droit de réclamation, qui doit être examinée à fond par l'administration fiscale, et le droit de faire appel à l'instance fiscale supérieure ; la possibilité de contester la décision de l'administration pour des raisons de l'inertie de procédure significative, qui aboutit à la décision erronée) ;

- idée de «décisions pilotes» visant à décharger la Présidence de la Cour (initialement pour minimiser la quantité d'affaires soumises à la Présidence, et décerner plus de pouvoirs aux comités de trois juges pour la réalisation des positions existantes de la Cour dans les autres affaires similaires, et enfin créer la pratique de droit et de jurisprudence en Russie) ;

- conceptions des standards de la Cour visant à régler les questions des agréments fiscaux incompétents supposés (application de la notion des solutions économiques raisonnables et de l'activité économique réelle, ainsi que la présomption qu'un contribuable agit de bonne foi, si rien d'autre n'est prouvé par l'administration fiscale, et d'autres positions de la Cour de la CE dans ce domaine ont été admises) ;

- participation à l'étude des standards de la Cour dans l'examen des opérations, contraires à l'ordre public (réalisation de l'idée de violation des principes généraux du droit et des valeurs constitutionnelles) ;

- suggestion sur l'intégration de la procédure de dépôt d'une demande collective au Code de procédure arbitrale de la Fédération de Russie (participation à l'élaboration du projet de loi) suite aux conflits dans le domaine du droit d'entreprise et des marchés financiers ;

3) En qualité du juge (application la plus étendue des principes de proportionnalité et de détermination juridique):

- défense des droits de propriété, y compris ce qui suit :

la défense des droits des organisations commerciales relatifs à leurs avoirs principaux contre l'aliénation du bien par l'Etat à l'échéance de 20 ans après la privatisation et la reconstitution des avoirs anciens soviétiques de la société (une grande contribution d'un montant d'un milliard de dollars US environ a été faite par les propriétaires de l'aéroport Domodedovo, le plus grand aéroport en Europe) ;

- l'étude de la position de la Cour concernant les opérations avec le conflit d'intérêts (avec l'application de différentes techniques, y compris l'application de la loi par analogie) et l'absorption illégale (par le biais de la notion de l'exonération du contrôle d'entreprise) ;

- l'étude de la position de la Cour, liée à la défense des droits de l'investisseur (concernant la qualité de la garantie, correspondant aux titulaires d'actions) ;

- l'étude de la position de la Cour, liée à la violation de l'ordre public du côté des tribunaux d'arbitrage dans les affaires de biens (la violation du droit de propriété des tiers et la prévention des règlements des créanciers envers les sociétés insolubles) ;

- opinions particulières

(sur l'étude de l'approche de garantie de la légitimité des procédures de faillite ;

sur la défense de la renommée du liquidateur, qui n'avait évité l'application des sanctions administratives que pour des raisons de l'expiration du délai de la prescription ;

sur la garantie de la détermination juridique à l'égard du propriétaire du magasin, puisque la Cour a maintenu en vigueur la décision de démolition du magasin, construit en tant que bien immobilier sans autorisation des autorités locales, malgré qu'il avait été inscrit au schéma directeur de développement urbain il y a 19 ans (l'administration locale a autorisé à construire uniquement un « ouvrage provisoire ») ;

sur la défense de la position personnelle, que la Fédération de Russie doit être considérée comme représentant apparenté des sociétés sous contrôle de l'Etat ;

- sur la découverte de l'équilibre des intérêts entre le successeur du partenaire décédé et les partenaires réels de la SATF ;

- sur la découverte de l'équilibre entre les droits des collectivités locales dans le développement des parcs de ville et les intérêts d'un particulier quant à l'emplacement des biens immobiliers commerciaux sur le territoire du parc ;

- sur l'octroi des indemnités (quant aux dommages matériels et moraux) au profit des petites entreprises, qui ont perdu leurs biens suite aux actes illicites ou aux décisions arbitraires des pouvoirs publics (administrations locales, huissiers, organes douaniers) ;

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

Chef du département de la législation de la Cour Supérieure d'Arbitrage de la Fédération de Russie, 2005-2008

b. Mandats électifs

Néant

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

Néant

VI. Autres activités

Néant

VII. Travaux et publications

Environ 100 publications, y compris les livres suivants:

«Méthode de droit» (WoltersKluwer, 2008)

«Conflit d'intérêts» (WoltersKluwer, 2004, 2009)

«Conception du bien commun» (Ed. UEM, 2003)

«Principe de la proportionnalité et restriction des libertés économiques» (Juriste, 2002)

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	Très bien	Bien	assez bien	très bien	Bien	assez bien	très bien	Bien	assez bien
<i>a. Première langue:</i>									
– Russe	+"	"	"	+"	"	"	+"	"	"
<i>b. Langues officielles:</i>									
– Anglais	+"	"	"	+"	"	"	++	"	"
– Français	"	++	"	"	+"	"	"	+"	"
<i>c. Autres langues:</i>									
– Italien	"	++	"	"	"	+"	"	"	+
– Espagnol	"	"	++	"	"	+"	"	"	+

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Je le confirme

X. Autres éléments pertinents

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je le confirme

Olga VEDERNIKOVA

CURRICULUM VITAE

I. Etat civil

Nom, prénom: VEDERNIKOVA Olga Nikolayevna
Sexe: féminin
Date et lieu de naissance: le 2 septembre 1957, à Anjero-Sudjensk, region de Kemerovo.
Nationalité: Russie

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

1980: faculté de droit de l'Université d'Etat de Tomsk, diplôme avec mention excellente

1982-1987: post-graduation ciblée avec assiduité obligatoire près l'Université d'Etat de Moscou (MGU), en 1987 - candidat en droit

1991-1992: Cours de droit américain au Centre de droit américain à Moscou sous l'égide de l'Université d'Emory (USA), diplôme avec mention "très bien"

2002: Docteur en droit

2008: professeur de la chaire de droit pénal et criminologie

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

à partir de 2009 à ce jour: juge de la Cour Suprême de la Fédération de Russie

b. Description des activités juridiques non judiciaires

1980-1982: professeur en droit pénal et criminologie, Université de Kemerovo,

1988-1989: professeur de droit à l'Institut pédagogique, Moscou.

1991 -1992: collaboratrice scientifique principale du département de l'expérience étrangère de la réglementation juridique de l'Académie de droit du Ministère de la Justice de l'URSS.

1992-1998: collaboratrice scientifique principale du département de l'expérience étrangère de la réglementation juridique de l'Académie de droit de Russie du Ministère de la Justice de la Fédération de Russie.

1998-2004: chef du Bureau des recherches pénales et du droit comparé de l'IRS de l'Académie de droit de Russie du Ministère de la Justice de la Fédération de Russie.

2004-2006: professeur de droit constitutionnel, international et européen de l'Académie de droit de Russie du Ministère de la Justice de la Fédération de Russie.

2006-2009: professeur de droit pénal et de criminologie de l'Académie de droit de Russie du Ministère de la Justice de la Fédération de Russie.

2007-2008: membre du Conseil d'experts pour l'introduction dans la législation de la Fédération de Russie des dispositions de la Convention de l'ONU contre la corruption et de la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption.

à partir de 2009 à ce jour: professeur de droit pénal de l'Université d'Etat linguistique de Moscou (en cumul).

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

1994: participation au programme intitulé "Droits de l'homme et la pratique de leur application" à l'Institut de droit européen de l'Université de Birmingham (Royaume Uni).

A partir de 2009 à ce jour: révision des décisions des tribunaux inférieurs conformément aux arrêts de la Cour Européenne des droits de l'homme et aux normes de droit international.

2009: revue de la pratique judiciaire de la Fédération de Russie portant sur les affaires liées au trafic d'êtres humains au séminaire interrégional sur la lutte contre le trafic d'êtres humains en Asie Centrale, Achkhabad, Turkménistan sous l'appui de l'UNODC et de l'Union européenne.

2010: exposé intitulé "Mécanisme de droit de la lutte contre les tortures en Fédération de Russie" à la conférence des Présidents de Cours Suprêmes des Etats-membres de l'Organisation de coopération de Shanghai, Douchanbe, Tadjikistan.

V. Activités publiques

1990-1991: spécialiste de la subdivision des relations internationales du Ministère de la Justice de l'URSS.

VI. Autres activités:

a. Domaine
Publique

b. Durée
à partir de 1995 à ce jour:

c. Fonctions

Je suis membre des organisations publiques professionnelles: Association de la criminologie de Russie, Académie de droit de Russie, Association de droit international de Russie, je prends part aux recherches scientifiques, conférences, séminaires, publications, réalisées par celles-ci.

VII. Travaux et publications

Je suis auteur de plus de 100 ouvrages scientifiques, consacrés aux problèmes de droit international, pénal étranger et russe, de la criminologie, de la justice pénale, des systèmes judiciaires national et européen.

Monographies et manuels:

1. La théorie et la pratique de la lutte contre la criminalité en Grande Bretagne. 2001. - 21,5 f.i.;
2. Les droits et libertés constitutionnels de l'homme et du citoyen de la Fédération de Russie: Manuel pour les écoles supérieures (en collaboration) - M., 2005. - 38 f.i./2 f.i.
3. Les bases de droit international de la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et la corruption/Cycles spécialisé de conférences/ - Saratov, 2006. - 6,5 f.i.
4. Tribunal pénal international: les problèmes, les discussions, la recherche des solutions - M., Commission européenne, 2008. (en collaboration) 49,5 f.i./ - 1 f.i.
5. Justice pénale internationale: Les problèmes contemporains (en collaboration) - M., Commission européenne, 2009 - 47 f.i./1 f.i.
6. Cours de droit pénal russe. Partie générale: Manuel (en collaboration) - M., 2010. - 42 f.i./2 f.i.
7. Droit de procédure pénale: manuel- M., 2012.- 63, 5 f.i./1,5 f.i.

Articles:

8. "Problems of Constitutional Jurisprudence and the Formulation of a "Rule of Law" State in Russia (in cooperation with N.T.Vedernikov)" // Saint Louis University Law Journal. – Summer 1994. – Vol. N°38 4.
9. Les problèmes avec la criminalité dans la pratique de la Cour européenne des droits de l'homme//Le droit pénal. №3, 2002;-0.5. f.i.

10. Les positions de droit de la Cour européenne relatives à la protection des droits de l'homme dans le domaine de la procédure judiciaire pénale/Les principes et normes généralement admis du droit international, les accords internationaux de la pratique de la jurisprudence constitutionnelle les documents de la conférence de Russie (Moscou, le 24 décembre 2002) - M., 2004; -0.5 f.i.

11. La Cour européenne des droits de l'homme: les réformes historiques, la situation contemporaine et les décisions sans précédent //L'Etat et le droit, 2011, N°3 – 1 f.i.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
<i>a. Première langue:</i>	X			X			X		
– Russe
<i>b. Langues officielles:</i>									
– Anglais	X	X	..	X
– Français

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Je confirme mes intentions de suivre des cours intensifs de français avant l'entrée en fonctions en tant que juge, et en cas de nécessité – au début de mon mandat si je devais être élue.

X. Autres éléments pertinents

1994: Remerciement du Conseil des juges de la Fédération de Russie pour la contribution importante à l'élaboration du projet du Code d'honneur du juge de la Fédération de Russie, qui fut adopté le 21.10.1993.

2006: lauréat d'un concours de toute la Russie des journalistes et des Médias "Stop à la corruption-2006" pour l'article "La politique anticorruption de la Russie: par quoi commencer?//Les sciences humaines et l'actualité, 2005. N°3 -1f.i.

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme qu'en cas d'élection au poste de juge, je compte m'installer à Strasbourg.